Les noms de ma famille sont inscrits nombreux sur les monuments aux morts. Faire son devoir, servir son pays, rester libre et indépendant.

voir bloc-notes pages 4 à 7.

L'Hebdo Bourseplus®
Impertinent, Indépendant et libre de toute publicité
Hebdomadaire politiquement et économiquement incorrect

Excellence française...

Le chef étoilé Guy Savoy ne fait pas de politique. Son restaurant de Paris vient d'être consacré " meilleur restaurant du monde " pour la cinquième année consécutive. Il incarne l'excellence française, malgré les confinements et les obstacles, mais aussi la sublimation de nos produits du terroir.

Pour nos terroirs et la ruralité, le grand chef Guy Savoy appelle les maires à parrainer Nicolas Miguet.

Pour la démocratie, les maires ruraux doivent sortir de leur abstention (plus de 80% refusent de parrainer un candidat) et permettre à Nicolas Miguet, le candidat de la ruralité, de faire valoir dans le débat présidentiel ses propositions urgentes pour notre ruralité et pour redresser l'économie, pour " Réparer la France ".

Photos DR

Un formulaire de présentation qui va compter.

C'est le cri de Guy Savoy : maires de nos terroirs, rendez possible la défense de la ruralité ! La ruralité regorge d'initiatives, que vous allez encore pouvoir lire au fil des pages et des interviews de maires de ce numéro spécial. Ce mois de février, plus de 34.000 femmes et hommes, maires ou maires délégués de communes rurales, peuvent " remettre l'église au coeur du village " en permettant qu'il y ait enfin en 2022 un candidat à l'élection présidentielle qui porte les idées de bon sens et de la ruralité dans le débat de l'élection présidentielle. Ce débat est actuellement capté à 100% par des candidates et candidats de l'Ile-de-France. Je suis le seul à vivre, travailler, faire travailler des dizaines de personnes via mon entreprise dans la ville où je suis né en janvier 1961 : Verneuil-sur-Avre (27). Il faut arroser les racines d'un arbre. Il faut que les élus de la ruralité arrêtent de s'abstenir et parrainent la candidature du seul avocat de leur cause magnifique : préserver et transmettre la France que nous avons reçue en héritage. Vous avez reçu le bulletin de présentation envoyé par le Conseil Constitutionnel. Ne le jetez pas ! Apposez-y le nom du candidat de la ruralité : NICOLAS MIGUET. Vous serez alors parmi les organisateurs d'une vraiment très bonne nouvelle : la prise de conscience est le préalable au rebond. Faisons ensemble de 2022 une bonne année. Très bonne santé à vous qui me lisez et à tous les vôtres. **N.M.**

L'Hebdo Bourseplus® N° 1124 bis - Vendredi 4 février 2022 - 5,50 €- Belgique : 4,50 € - DOM : 4,90 € - TOM : 970 CPF - Maroc : 45 DH - Gabon, RD Congo, Sénégal, Cote d'Ivoire : 3 600 CFA

Rencontre avec le chef triplement étoilé.

Guy Savoy :

« Allez tous les jours au restaurant car, en maintenant cette activité, vous assurez la survie de tous ceux que j'appelle les artisans de la terre et de la mer. »

Nous sommes allés à la rencontre de Guy Savoy, chef triplement étoilé, dont l'établissement a été élu meilleur restaurant du monde » pour la cinquième année consécutive. Pourquoi Guy Savoy dans L'Hebdo-Bourseplus ? Tout simplement parce qu'il fait partie de ceux qui incarnent la France dans le monde entier et les touristes américains, japonais ou chinois qui débarquent à Roissy ont pour objectif d'aller visiter Versailles et la Tour Eiffel, mais aussi d'aller déjeuner chez Guy Savoy… Notons que Guy Savoy vient de publier un ouvrage intitulé « Soupes d'hiver » avec son chef Alexis Voisenet : « Autrefois punition, la soupe est devenue, au fil des ans, récréation. Chaudes, tièdes, froides ou glacées, elles sont indispensables à notre bonne forme et je dirais même plus, les soupes sont désormais, grâce au savoir-faire des cuisiniers, l'un des symboles de l'art de vivre à la française. »

L'Hebdo-Bourseplus :

Pensez-vous que nous sommes à la sortie des deux années de crise que nous avons connues ?

Guy Savoy :

Vous évoquez deux années de crise, mais je peux en rajouter, car cela a commencé par les Gilets jaunes, ensuite les grèves, puis la crise sanitaire… C'est vrai, il y a eu des aides et l'on peut remercier nos gouvernants d'avoir fait en sorte que notre secteur d'activité reste en vie. Cela me fait dire que nous étions sous coma artificiel. Le président avait la volonté de maintenir tous les outils en état de marche et c'est ce qui s'est passé pour nous. Nous avons repris le 9 juin, mais j'ai à nouveau des angoisses. Quand on voit ce qui se passe, il y a de quoi être inquiet ! L'État américain déconseille à ses ressortissants de venir en France et les Anglais ont pris également cette décision. Donc, je suis content d'avoir mes fidèles Français ! Mais j'aime voir les choses positivement et je voudrais dire que j'ai déjà eu quelques réactions de convives qui me disent : « Vu la situation, on a décidé de mieux vivre qu'avant ! » Alors, je lance un appel : essayez de mieux vivre qu'avant. Allez tous les jours au restaurant, que ce soit au bistrot en bas de chez vous ou dans un restaurant gastronomique pour un événement important. Car, en maintenant cette activité, vous assurez la survie de tous ceux que j'appelle les artisans de la terre et de la mer, c'est-à-dire toute cette chaîne magnifique, tellement singulière à la France, qui nous apporte cette diversité de produits à travers cette diversité de savoir-faire.

Avez-vous observé depuis la crise sanitaire qu'une clientèle dite CSP +, qui venait très rarement, se présentait beaucoup plus souvent ?

C'est vrai, c'est quelque chose que l'on a senti dès notre réouverture le 9 juin. La première raison, c'est de se faire plaisir, mais il y avait aussi une vraie volonté de soutenir les restaurateurs. J'entends beaucoup de personnes me dire qu'elles ont envie de mieux vivre qu'avant. C'est la réaction que l'on devrait avoir à l'égard de tous ceux qui composent le paysage culinaire de notre pays. Je ne parle pas simplement des restaurants étoilés, mais aussi des bistrots de quartier. En plus, on ne passe que de bons moments dans tous ces lieux. Alors, il serait dommage de s'en priver.

Quand on parle de la France dans le monde, on n'entend pas parler de la start-up nation, mais de Guy Savoy…

Nous avons beaucoup de chance d'être en France ! Si vous me demandez ce qui incarne la France, je répondrai : d'abord, les paysages, parce que la France c'est d'abord des paysages, de vignes, de céréales, de maraîchers, d'élevages… C'est grâce à tout cela que d'excellents produits arrivent dans nos cuisines. Nous avons la mission de les transformer, de les convertir en joie et dans un délai très limité. Ce qui me nourrit, c'est toutes ces sensations que nous avons au quotidien et qui font que l'on est en immersion totale dans le concret. Et ce concret perdure parce que, de l'autre côté de la cloison de la cuisine, il y a la salle à manger et l'on voit aussi s'opérer la transformation du visage des convives. C'est un vrai défi, quand c'est deux fois par jour, pour chaque table et pour chaque convive.

À l'arrivée, il y a cette transformation du visage des convives. Mais, à la source, on imagine Guy Savoy qui se déplace dans nos provinces de France à la rencontre des agriculteurs et des producteurs…

Je vais vous raconter l'histoire du socle de ma gourmandise. Ma maman était une très grande cuisinière, sa cuisine nous procurait tous les jours de grandes sensations, et mon papa était jardinier. Imaginez tout le respect que je peux avoir pour ceux qui élèvent, qui cultivent ou qui pêchent ! Il y a quelque chose de très noble, parce qu'ils entretiennent le paysage et, en plus, ils nous apportent une grande diversité de produits. Par exemple, comment peut-on avoir déterminé qu'une certaine race de volailles, sur un territoire très humide comme la Bresse, allait donner le poulet de Bresse ? C'est le travail, c'est le savoir-faire, et c'est l'observation des hommes qui a déterminé cela. Comment le Chardonnay peut-il donner des vins avec des caractères différents seulement d'une parcelle à l'autre ? Tout cela, c'est la France. Vous avez parfois des résultats qui peuvent être tristement bons, parce que trop techniques. Je ne citerai aucun pays mais, chez nous, grâce à ce qui est en nous, grâce à notre ADN, nous avons pris conscience que ce que nous faisons est joyeusement bon, parce que l'on y apporte une part d'humanisme et d'humanité. Tout cela repose sur les traditions, parce qu'il ne peut pas y avoir d'innovations s'il n'y a pas de traditions.

Lorsque l'on vient chez vous, on peut constater à quel point tout est organisé et millimétré. Tel un chef d'orchestre, on vous conçoit comme un Karajan de la cuisine…

Vous m'honorez en disant cela, mais je vais vous dire ce que je suis dans ma cuisine : je veux être le capitaine, entraîneur et entraînant d'une belle équipe enthousiaste. C'est tout ! ■

Le chef triplement étoilé témoigne sur Nicolas Miguet

Guy Savoy : « J'ai toujours été touché et séduit par son discours sur la ruralité. »

Guy Savoy, chef triplement étoilé, à la tête du Meilleur restaurant du monde, est un symbole de la défense de la gastronomie française et de la défense de nos terroirs. Il témoigne sur Nicolas Miguet a qui il reconnaît une réelle légitimité et ancienneté dans son discours sur la ruralité.

« Nicolas Miguet, il faut d'abord que vous sachiez que c'est un fidèle convive depuis quelques décennies, je préfère parler en décennies, cela fait moins long que les années. J'ai toujours été touché et séduit, par son discours sur la ruralité. J'entends par ruralité tout ce qui est en amont de chez nous, tous ces artisans de la terre et de la mer qui élèvent, qui cultivent et qui pêchent et grâce à qui nous avons tous ces produits. Vous avez compris qu'en étant un fidèle de cette maison il était très attaché à l'art de vivre à la française, cet art de vivre est tellement singulier, la planète entière nous envie… Alors, je dis qu'un homme comme ça, sans jeu de mots, peut nourrir le débat démocratique. Donc, je lui souhaite de répandre ses idées et qu'il soit inspirant, parce qu'il a toutes les qualités pour être inspirant. »

Candidature 2022 : que vais-je faire dans cette galère ?

Sans surprise, après avoir dit sur Twitter le 8 décembre dernier que je me préparais, après avoir rédigé et diffusé un programme prioritaire de 43 propositions urgentes pour " Réparer la France " en s'appuyant de manière prioritaire sur la ruralité (90% de notre territoire, 35% de la population), en redressant les comptes publics et en affirmant l'âme de la France qui repose sur nos racines judéo-chrétiennes (je ne cache pas que je suis catholique pratiquant, moi), je viens de faire diffuser un communiqué annonçant ma candidature à la Présidence de la République. Il y a exactement 126 ans est née Eugénie Jeannot, épouse Baty, ma grand-mère maternelle. Son père est mort elle n'avait que trois ans. Menuisier au village de Rougemont-le-Château (90), il s'est effondré, âgé de trente ans, sur son établi. Sa mère (née sous l'empire en 1869 et qui a eu quatre enfants dont un petit Pierre mort en bas âge) était ouvrière dans l'usine textile de Rougemont. Les deux frères de ma grand-mère, Eugène et Séraphin Jeannot sont morts pour la France en 1914-1918. La belle Eugénie a connu une enfance simple et heureuse, faite de travail et relire ses courriers sans aucune faute montre que la fréquentation de l'école communale fut assidue. Juste après la Première Guerre mondiale, ma grand-mère s'est mariée avec Georges Baty, un paysan de Bassuet (51) devenu gendarme. Elle a eu quatre enfants, dont ma mère. Magdeleine (qui est devenue professeur de maths dans l'enseignement catholique), Albert, Yolène (morte en 1940 d'une méningite foudroyante, âgée de douze ans) et celle qui est devenue ma mère : Bernadette. En juin 1940, alors qu'elle n'avait que 44 ans, cette couturière devenue mère au foyer (quatre enfants à élever, cela occupe), arrivée moins de deux ans plus tôt à Verneuil-sur-Avre du fait d'une mutation de son époux, est devenue veuve à son tour. Mon grand-père fut tué, comme tant d'autres civils, d'une balle perdue lors de la débâcle, à quelques km de Verneuil, il avait 46 ans. Un accident de cheval avait conduit Georges Baty à quitter la gendarmerie, après une gangrène sévère et l'amputation d'une jambe à mi-cuisse. Il était devenu fonctionnaire au service des impôts indirects, d'abord à Champlitte (70), où ma mère est née, puis à Verneuil-sur-Avre. Ma grand-mère s'est retrouvée avec la maison à payer, trois enfants à nourrir (pas d'allocations à l'époque), et pas de boulot. Elle a repris le travail de son mari, avec un traitement de 40% du sien (auxiliaire au lieu de titulaire avec 26 ans d'ancienneté dans la fonction publique) et, en plus, s'est remise à la couture (sa machine Singer à pédales est dans mon bureau à Verneuil). Dire que cela fut pénible est un euphémisme. Sa fille aînée était étudiante. Son fils Albert était " enfant de troupe " et se préparait à la revanche. Ma mère était une très jeune fille. Pour manger, ma grand-mère et ma mère aidaient des fermiers des environs aux récoltes, contre quelques pommes de terre. C'est la vérité.

Les noms de ma famille sont inscrits nombreux sur les monuments aux morts.

Chaque année, dans les premiers jours de septembre, ma grand-mère pleurait. C'était l'anniversaire de la mort de son fils Albert. Elle ne l'avait plus revu depuis juin 1942, à un moment où il était venu " en permission " à Verneuil. Le 11 novembre 1942, en rupture avec le pseudo-armistice, l'armée allemande a envahi la zone prétendument libre. Les instructions du " ministre de la guerre " du gouvernement de Vichy furent de ne pas faire obstacle à cette invasion et de donner les armes restant à la soldatesque teutonne. Comme beaucoup de ses camarades, mon oncle a choisi de rejoindre le maquis de l'Ain, le plus proche de son casernement. Un an plus tard, il faisait partie des troupes qui sont venues déposer une gerbe : " les vainqueurs de demain aux vainqueurs de 1914-1918 " sous les applaudissements de la population d'Oyonax, libérée pour quelques heures. Trois minutes de pellicule qui feront le tour du monde libre et aideront à prouver la représentativité du général De Gaulle. Ce sont les dernières images d'Albert Baty vivant. Quand j'ai montré le petit film à ma mère, sa soeur, qui n'était pas encore aveugle, elle a pleuré en reconnaissant son frère dans le cortège. En septembre 1944, le désormais sergent-chef Albert Baty a fait la jonction avec la Première armée française du général De Lattre de Tassigny. Sa section devait sécuriser le camp de La Valbonne. Poursuivie par les troupes françaises et américaines, l'armée allemande en déroute qui cherchait à fuir vers Dijon, Belfort et l'Alsace annexée a pilonné le camp avec son artillerie. Mon oncle est mort d'un éclat d'obus en plein ventre. Son nom est désormais, là où son corps repose depuis son retour en 1947, sur le monument aux morts de Verneuil. Deux frères, un mari, un fils... ma grand-mère maternelle a beaucoup donné " pour la France ". Son propre grand-père, originaire de Mulhouse, était déjà franc-tireur sur les arrières des Allemands en 1870-1871 lors du siège de Belfort. Un jour, ma grand-mère maternelle, évoquant une dispute (cela arrive) avec mon père, me dit : " tu sais, ton père est un homme bien, il a fait son devoir pendant la guerre ". Mon père est toujours resté discret, comme beaucoup de gens qui ont " fait leur devoir ". C'était quoi, " faire son devoir " ? Né en juin 1924, mon père était mobilisable au titre du STO (service du travail obligatoire). Peu après la mort de son père, en 1943 des suites de la guerre de 1914-1918 où il fut agent de liaison avec les troupes anglaises et en est revenu vivant, mais avec une grave maladie cardiaque, alors résidant à Chaise-Dieu du Theil (15 km de Verneuil), mon père " emprunta " un vélo à sa grand-mère et préféra rejoindre les maquis de Mayenne (53) plutôt que d'aller travailler en Allemagne. Août 1944, plutôt que de profiter de la libération pour rentrer chez lui, il s'est engagé " pour la durée de la guerre " dans la Deuxième DB du général Leclerc.

Il y chopa une sévère pneumonie lors du très rude hiver 1945.

Faire son devoir, servir son pays, rester libre et indépendant.

Au printemps de 1945, mon père ne fit pas la belle cavalcade vers le nid d'aigle d'Hitler à Berchtesgaden (où les soldats de la Deuxième DB ont ramené des trophées comme notamment une partie des caves d'Hitler et de Goering). Vu la gravité de sa pneumonie, les autorités militaires ont cassé son contrat et l'ont renvoyé dans ses foyers... où il s'est pris une sévère admonestation par la grand-mère à qui il avait subtilisé un vélo pour rejoindre les maquis de la Mayenne, vélo non restitué puisque revendu sur place (il fallait manger). Remis sur pied, mon père refusa de réintégrer la Deuxième DB qui partait pour rétablir le drapeau français en Indochine. Il est devenu apprenti boulanger, puis peintre en lettres, il a connu ma mère, s'est marié. Père de famille, il a travaillé à La Radiotechnique (Philipps) à Dreux, puis dans la branche imprimerie de l'usine Safet à Verneuil, où ma mère enseignait les mathématiques au collège, louant à sa mère (ma grand-mère paternelle) la maison où j'ai vécu mon enfance, entre la gare de Verneuil et le passage à niveau, à deux pas de l'usine où il travaillait. En 1962, j'avais un an, mon père a acheté (avec de l'argent emprunté à ma grand-mère maternelle), une licence de taxi à Verneuil et a démarré une petite affaire de taxi-ambulancier. A l'époque, ni SAMU, ni service d'urgence des pompiers, très peu de téléphone... les accidents de la route, c'était l'affaire des ambulanciers, forts de leur formation de secouriste (à l'Ordre de Malte pour mon père). Il fut le premier à doter la maison et sa voiture (breaks DS puis 504) de systèmes modernes de communication CB afin de gagner du temps sur les interventions. C'était une époque où les témoins d'un accident devaient aller au bistrot le plus proche pour téléphoner et alerter les secours. Une fois le blessé pris en charge, il fallait téléphoner à l'hôpital pour préparer le bloc opératoire, bien souvent. Mon père a pu sauver des dizaines de vies, et souvent, certains de ses anciens " patients " sont venus dire merci, avec un gros bouquet de fleur à la main pour maman. Après avoir revendu son affaire de taxi-ambulancier, mon père s'est consacré au dessin, à la peinture, à la poésie, ma mère terminant sa carrière de prof de maths à la rentrée 1986. Mes familles paternelles et maternelles m'ont enseigné le sens du travail, du service aux autres... et du devoir patriotique, sans oublier bien entendu la transmission de notre héritage catholique. Mon âme est à Dieu, mon combat est à la patrie, mon travail c'est pour mes lecteurs. Vous comprendrez que je ne suis pas vraiment attaché à des valeurs matérielles, à ces hochets, à ces vanités qui font se bouger tant d'hommes, qui abandonnent leur héritage spirituel et se préparent à transmettre un paquet de dettes aux générations qui arrivent et une " société de droits " qui écarte tous les devoirs. Mon engagement, ce n'est pas pour chercher un strapontin ou une place bien rémunérée. Il s'agit de dire haut et fort des valeurs qui me sont chères.

Ouvrir la porte du bon sens au débat, c'est VOTRE devoir.

Réparer la France, lui éviter la faillite économique, la redresser en s'appuyant sur les valeurs morales qui ont longtemps fait sa force, c'est un défi colossal. J'en conviens. Ce serait une grande lâcheté que de ne pas s'y atteler, pourtant, puisque j'ai le bon diagnostic et que plusieurs décennies de réflexions, de lectures et de dialogues m'ont permis de trouver les solutions qui peuvent fonctionner et la méthode pour les mettre en oeuvre. Certains candidats se promènent dans la campagne électorale en craquant des allumettes là où il y a du gaz. Prenons garde à ce qu'ils n'arrivent pas à déclencher une guerre civile, dans un pays déjà tourneboulé où les moutons confinés et muselés sont au bord d'une révolte violente, désormais. Prêtres égorgés dans leurs églises, enseignants décapités, jeunes qui vont prendre un verre en terrasse ou au concert et qui se font assassiner à coups de kalachnikovs... Chômeurs en grand nombre alors que nos entreprises peinent à embaucher... Déficits monstrueux alors que les impôts sont à des records mondiaux... Dette publique écrasante qui va coûter des dizaines de milliards d'euros d'intérêts en plus chaque année avec la remontée des taux... L'inflation qui revient... Notre agriculture qui baisse les bras faute de respect et de rémunération correcte... Eglises et cathédrales incendiées, cimetières vandalisés... La violence qui se généralise...

Albert Baty mort pour la France en septembre 1944, mon oncle.

Les vrais sujets ne manquent pas. Pourtant, ils sont mis sous le tapis de cette campagne électorale. Les plus extrémistes ne sont pas ceux que l'on vous dit. Le président sortant affiche que son seul combat, c'est d'emmerder les Français, ceux qui ne sont pas vaccinés ou ne veulent pas de doses à répétition d'un candidat-vaccin qui n'empêche pas de se faire contaminer. On vous intime de vous promener dans les villes, les parcs et les jardins publics masqué d'une muselière qui vous empêchera de sourire, et même va gêner votre respiration. Pfizer a remplacé le bon Dieu dans cette société là. Je suis réaliste, je ne serai pas élu président de la République, mais si je suis candidat, j'apporterai la goutte de lait du bon sens qui va aider les gens à réfléchir. Les centaines de milliers de suffrages (350.000 en 1999 pour ma liste aux européennes) et peut-être même plus vont peser. En 2021, nos candidats aux départementales ont fait 12,2%. C'est du jamais vu. C'est la preuve que les opinions ne sont pas figées. Etre candidat ? Cela va dépendre de VOUS personnellement. Si chacune et chacun va voir un maire (là où il habite, là où il a une maison de campagne, là où ses parents ou grands-parents sont enterrés...) et lui demande d'utiliser le bulletin de présentation en y marquant Nicolas MIGUET, on arrivera à passer le cap. Je vais faire mon devoir, tout en travaillant comme d'habitude à votre unique service. Je vous demande de ne pas vous défausser sur les autres. Environ 80% des maires ruraux ne veulent parrainer personne. C'est à VOUS de les convaincre de ne pas s'abstenir. ■

Chaque semaine l'**Hebdo Bourseplus** donne la parole aux **Maires issus de la ruralité** !

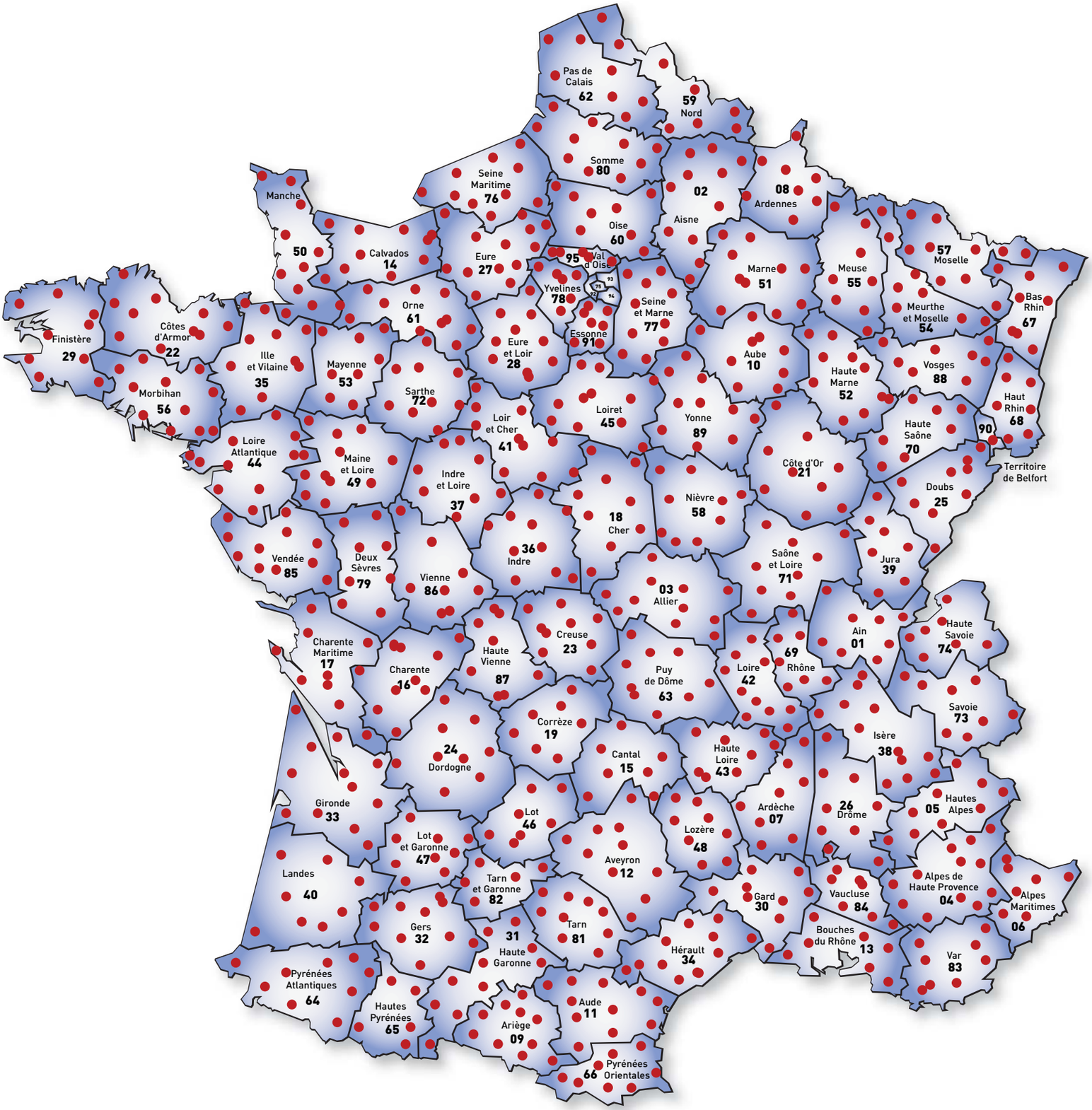

Carte des communes où nous avons interviewé le maire, dont nous avons relaté leur vécu et expériences...

>> Un maire mise sur le tourisme pour développer son village.

Stéphane Boulant, maire d'Oeuilly (Marne) :

« Je crois beaucoup en l'économie touristique. »

Le développement touristique n'est pas réservé aux communes du littoral ou de montagne. La Champagne est une province magnifique et vraiment dépaysante pour de courts séjours, ce que Stéphane Boulant, maire d'Oeuilly, un village de 621 habitants situé dans la Marne, a bien compris. Le nouvel élu s'est fixé pour objectif de développer fortement le tourisme au cours de son mandat et il espère obtenir un label d'ici à cinq ans. La commune a de sérieux atouts touristiques avec l'écomusée et son église du XIIe siècle.

L'Hebdo-Bourseplus :

Quelle est la situation de l'économie touristique dans votre commune ?

Stéphane Boulant :

Cela fait 25 ans que nous avons ouvert des écomusées sur la commune. Nous en avons trois : un qui est dédié à une ancienne maison champenoise du XVIe siècle, l'école 1900, et le musée de la Goutte et de la Tonnellerie. Nous avons déjà une base et notre idée est de structurer cette offre et de l'étoffer, en y joignant des chemins de randonnée et des circuits touristiques. L'objectif est d'obtenir une qualification touristique d'ici à la fin du mandat.

Comment allez-vous vous organiser en termes de restauration et d'hôtellerie ?

Nous avons déjà un restaurant sur la commune et, pour l'hébergement, nous allons solliciter les viticulteurs pour essayer de gonfler nos chambres d'hôtes. Actuellement, nous avons beaucoup de courts séjours, pour des week-ends, des gens qui viennent visiter des caves de Champagne et aussi beaucoup de scolaires.

Tout cela devrait entraîner la création de nouveaux emplois locaux…

C'est notre idée. D'abord, nous voulons pérenniser nos musées et aussi recréer des emplois que nous avons perdus depuis la crise sanitaire. Ensuite, cela peut aussi créer des emplois à travers des services annexes, comme la location de vélos. Je crois beaucoup en l'économie touristique. Nous essayons d'avoir un développement touristique homogène sur la vallée avec la communauté de communes. Au début du mois de juin, nous organiserons de nouvelles manifestations le week-end et nous travaillons sur un nouvel événement que nous voulons pérenniser, un Noël 1900, qui aura lieu les 18 et 19 décembre prochains.

Observez-vous un intérêt croissant des citadins pour le monde rural depuis la crise sanitaire ?

Oui. Nous avons eu pas mal de visiteurs lors des journées du patrimoine entre les deux confinements et nous avons animé les musées avec des gens habillés comme au début du XXe siècle. Aujourd'hui, les Belges sont particulièrement vraiment friands de nos régions, mais pas seulement. Il y a vraiment un intérêt pour la ruralité. ■

>> Un village se dote d'un blason.

Daniel Pagnier, maire de Courgenay (Yonne) :

« On doit conserver l'identité de la commune et son histoire. »

Le village de Courgenay, dans l'Yonne, a décidé de se doter d'un blason. Les élus viennent de se mettre d'accord sur le design de cet emblème qui servira à identifier la commune, notamment sur les documents administratifs. Nous évoquons cette démarche originale avec Daniel Pagnier, maire de Courgenay.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous avez souhaité créer un blason pour identifier votre commune : s'agit-il d'une volonté de renforcer son identité et d'inspirer un sentiment de fierté chez les habitants ?

Daniel Pagnier :

C'est une démarche que j'ai initiée en 2014, quand j'ai été élu la première fois. J'étais en relation avec un héraldiste amateur qui connaissait bien ce sujet et il m'a proposé de travailler bénévolement sur quelques prototypes pour créer un blason. Il m'a envoyé un projet à partir de certains éléments représentant la commune et qui pouvaient s'insérer dans un blason. J'observe que de nombreuses communes ont des blasons. Ce sont généralement des blasons seigneuriaux qui sont légèrement modifiés, parce que ces blasons ne peuvent pas être les blasons d'une seigneurie, à savoir d'une famille. Nous avons une abbaye cistercienne, nous sommes un territoire agricole et nous avons une petite rivière. Nous avons repris ces éléments en les intégrant dans un blason plus identitaire, en intégrant un Y, pour le département de l'Yonne, mais aussi des références à Saint Crépin, qui est le saint de la commune. Cela nous permet d'avoir un blason qui ne fait pas référence à

la seigneurie qui a dirigé la commune dans les temps anciens. L'agriculture est la base de notre commune, c'est essentiellement de la culture céréalière et nous avons également fait référence à cela sur notre blason à travers des épis de blé.

Est-ce un motif de fierté pour vos administrés ?

Oui, parce que c'est vraiment quelque chose d'identitaire. Ce blason va permettre d'identifier la com-

mune sur Internet, mais aussi sur nos papiers de correspondance. Il va vraiment devenir l'emblème de la commune sur toute notre communication.

Il y a quelques années, on nous expliquait que les petites communes allaient disparaître et qu'elles devaient laisser la place aux grands ensembles. Or, aujourd'hui, on assiste à une forme de revanche…

En 2014, l'Association des maires de France avait lancé une campagne pour inciter à la création de communes nouvelles. Il y en a eu quelques-unes dans le département de l'Yonne, mais il n'y a pas eu un gros engouement. Financièrement, il y a des avantages fiscaux. Ensuite, au lieu d'avoir deux ou trois conseils municipaux, il n'y en a plus qu'un. Dans ce contexte, j'avais étudié la question avec d'autres communes et nous aurions pu former une commune de 1400 habitants en nous regroupant avec deux autres communes. Mon conseil municipal n'était pas hostile à cette idée, d'autant plus que nous étions la plus grosse commune. Mais les conseils municipaux des deux autres communes n'ont pas été d'accord. Donc, ce projet est tombé à l'eau. Mais on ne s'en porte pas plus mal... Dans cette fameuse réforme des communes nouvelles, l'objectif du gouvernement était de diminuer le nombre de collectivités locales. On le voit d'ailleurs à travers les compétences qui sont attribuées aux communautés de communes, puisque l'on enlève de nombreuses prérogatives aux communes. Mais il y a toujours autant de boulot pour les élus puisque nous devons assurer le lien avec la communauté de communes et, si l'on n'a pas la signature, on doit fournir en permanence de nombreux éléments. Par exemple, la compétence assainissement va passer à la communauté de communes en janvier prochain. C'est loin d'être anodin, mais il faut bien comprendre que ce sont des problèmes qui ne peuvent plus être résolus au niveau de la commune. Dans les années 50, c'était un paysan qui se promenait avec sa charrette dans les rues du village et qui mettait les déchets dans un coin, avant d'y mettre le feu... Ce n'est plus possible aujourd'hui. Mais la commune peut être capable de gérer bien d'autres choses, par exemple les aires de jeux. Ce ne sont pas des investissements énormes et la commune peut très bien s'occuper de cela. Nous avions une piscine, c'était la plus ancienne de tout le département, elle datait de 1955. Elle a été construite par les habitants : à l'époque, c'était possible, mais aujourd'hui cela semble complètement ahurissant. J'ai voulu la couvrir. La communauté de communes avait donné son accord pour en faire une piscine intercommunale, mais le nouveau président était contre cette implantation, donc on a perdu. Maintenant, c'est un investissement beaucoup trop cher pour nous. Il est évident qu'il y a plusieurs éléments de vie qui doivent passer à l'échelon supérieur, mais on doit conserver l'identité de la commune et son histoire. ■

>> Un maire dort sous la neige, devant l'école du village, pour protester contre la fermeture d'une classe. propos recueillis par **Yannick Urrien**

Mathieu Antoine, maire de Saint-Véran (Hautes-Alpes) :

« Des habitations qui étaient en vente depuis cinq ou dix ans se sont vendues cette année. »

Le maire de Saint-Véran, dans les Hautes-Alpes, a dormi dehors, sous la neige, pour s'insurger contre la décision de l'inspection académique de fermer une classe. Mathieu Antoine avait déjà installé sa tente devant l'école du village au mois de février dernier. À l'époque, il cherchait à alerter l'opinion sur la fermeture imminente de l'une des deux classes qui se trouvent dans son village. La décision a finalement été actée au début du mois de mars par l'inspection académique. L'élu a donc à nouveau dormi dehors, mi-mars, alors qu'il faisait - 10 °C, afin de manifester publiquement son indignation : « Il faut absolument que le gouvernement, l'État, prenne en compte la ruralité. On ne peut plus détricoter la ruralité comme cela se fait régulièrement. »

L'Hebdo-Bourseplus :

Quelle est la situation de votre commune ?

Mathieu Antoine :

Nous fonctionnons en regroupement pédagogique avec une commune voisine et nous avons trois classes : deux classes à Saint-Véran et une autre à Molines. Le projet de la carte scolaire vise à supprimer une classe à Saint-Véran et à regrouper les quatre niveaux élémentaires en une seule classe. Je ne vous cache pas que les effectifs ne sont pas énormes. Nous avons 27 élèves pour trois classes et nous aurons peut-être 24 élèves à la rentrée prochaine. Je reconnais que la spirale démographique n'est pas en notre faveur en ce moment, mais nous avons une réelle volonté d'enrayer cette hémorragie.

Certes, avec des classes en moins, la commune devient moins attractive et vous avez moins de candidats à l'installation…

C'est logique. Il y a plusieurs impacts. Il y a d'abord une baisse d'attractivité avec une classe unique, puisque les parents des enfants qui habitent sur le territoire seront tentés de partir et, en acceptant la fermeture d'une classe, on prend le risque d'avoir la fermeture d'une deuxième classe pour transférer les enfants dans une commune plus centrale. Cela ne nous rend absolument pas service, parce que notre objectif est d'abord de créer de la vie pour rendre le village plus attractif. Il ne s'agit pas de faire de grands projets touristiques, mais simplement d'attirer les gens pour qu'il y ait davantage de vie sociale. Les habitants sont tous heureux de vivre à Saint-Véran, parce qu'ils s'y plaisent bien, et c'est à nous de trouver les moyens pour qu'ils aient les meilleures conditions de vie dans le village.

Votre commune est la plus haute d'Europe : est-ce un atout sur le plan touristique ?

Oui. Nous sommes un village touristique, mais nos orientations de développement sont raisonnées, parce que nous voulons trouver un bon équilibre entre l'activité touristique et la préservation de notre site naturel qui est exceptionnel, tout en privilégiant l'activité agricole et l'activité artisanale. L'année dernière, il y avait un projet de téléphérique avec une augmentation du domaine skiable. C'était un sujet important. L'ancienne municipalité avait envie de développer un tourisme de masse au détriment de la vie sociale et de la vie locale. C'est d'ailleurs le sujet sur lequel les élections se sont jouées.

Observez-vous une augmentation de votre population depuis la crise sanitaire ?

Il est un peu tôt pour dresser ce constat, car nous sommes élus depuis le mois de juillet. Mais, c'est vrai, l'effet Covid rend les territoires ruraux plus attractifs et je constate qu'il y a eu beaucoup de transactions immobilières depuis quelques mois. Des habitations qui étaient en vente depuis cinq ou dix ans se sont vendues cette année. Il y a effectivement une attractivité supplémentaire. Maintenant, il y a une fracture politique par rapport à la précédente équipe et nous sommes dans une dynamique vraiment différente. Par exemple, pour développer l'attractivité, nous avons d'anciens fours de quartier qui sont des anciens fours à bois. Il y a quelqu'un qui est en train de s'installer comme boulanger et qui fera fonctionner le four à bois pour faire du pain. C'est important pour nous, parce que nous n'avions plus de boulanger depuis dix ans et, si tout se passe bien, nous devrions avoir un boulanger à l'ancienne avec un four à bois. Pour la population, c'est aussi le signe qu'il se passe quelque chose dans le village. Après, il y aura peut-être des commerçants, mais c'est à nous de leur ouvrir nos portes. La désertification rurale a plusieurs causes. Il y a d'abord la disparition des services, ensuite le transport ferroviaire, mais il y a aussi quelques responsabilités locales. Nous avons un levier pour rendre notre territoire attractif et nous nous y engouffrons le plus possible. Si l'on arrivait à gagner une vingtaine d'habitants en trois ou quatre ans, ce serait formidable, parce que ce serait déjà une inversion de tendance. Maintenant, personne ne peut dire à quelle allure cela peut aller. Nous avons de l'espoir et c'est pour cette raison que nous nous battons pour le maintien de notre école. ■

Réparer la France

avec **Nicolas** Miguet

Les propositions prioritaires de Nicolas Miguet pour redresser notre économie.

NICOLAS MIGUET 2022

www.miguet2022.com

R.C.F. Rassemblement des Contribuables Français

RÉTABLIR LES COMPTES PUBLICS.

Article 1 : Libérer la France des marchés par un grand emprunt.

La dette publique française a été, par démagogie, contractée auprès de prêteurs étrangers. Chaque semaine ou presque, la France emprunte, via l'Agence France Trésor (AFT), sur les marchés, 8 à 10 milliards d'euros à court, à moyen ou à long terme. Certaines semaines, la France emprunte plus de 15 milliards d'euros. Du fait d'une politique laxiste de la Banque centrale européenne (merci l'euro), les taux d'intérêt sont actuellement ultra-faibles, y compris pour les échéances à long terme, puisqu'en théorie, la France peut emprunter sur dix ans au taux de 1 % environ. De fait, avec près de 2.900 milliards d'euros de dette publique (Etat, caisse de Sécurité sociale, Pôle Emploi…), la France paie aujourd'hui des intérêts équivalents à ceux constatés lorsque la dette était de seulement 1.100 milliards. Les taux bas ne vont pas durer éternellement**. Lors de la remontée annoncée des taux d'intérêt, le refinancement de la dette à échéance, faute d'excédent budgétaire, vaudra à la France un plan de rigueur comme jamais vu dans son histoire puisque, si les taux d'intérêt viennent à remonter entre 3 et 4 %**, ce qui fut constaté il y a moins d'une douzaine d'années de cela, et qui constitue un taux normal pour une inflation comprise entre 1 et 2 % par an (objectif de la BCE, chiffres récents à 5,1%), les intérêts à payer seront annuellement, à terme, compris entre 115 et 135 milliards d'euros. Pour y faire face, l'Etat français devrait soit doubler l'impôt sur le revenu soit supprimer les dépenses au titre de l'Education nationale. je propose donc de lancer un grand emprunt national de libération de la dette publique, auprès des Français qui sont installés en France ou des Français exilés à l'étranger. Dans ce dernier cas, la souscription à ce grand emprunt vaudra quitus de toute poursuite fiscale éventuelle en cas de rapatriement des capitaux en France. Le grand emprunt national de libération de la dette publique sera garanti pour le stock d'or de la Banque de France. Il ne sera pas convertible en or. Il sera d'une durée de trente ans, il portera un taux d'intérêt annuel de 1,5 %. La transmission des titres de cet emprunt sera libre de tout droit de succession, peu importe le récipiendaire de la donation des parts constitutives de l'emprunt, dès lors qu'ils seront résidents fiscaux en France. Sa durée sera de trente ans, avec un différé de remboursement de dix ans, et un amortissement, par vingtième, chaque année à partir de la onzième année. Le but de ce grand emprunt national de libération de la dette publique est de mettre la France à l'abri des éventuels chantages de prêteurs internationaux au moment de la reconfiguration de notre système fiscal, telle que prévue par le RCF. Cet emprunt sera soit dématérialisé soit constitué d'obligations imprimées, au porteur, qui pourront être conservées par les souscripteurs. Chaque tranche de 100 milliards d'euros, récoltés dans le cadre de cet emprunt national permettra d'économiser environ 1,5 milliard d'euros au titre des intérêts, chaque année, soit, sur trente ans, plus de 45 milliards d'euros d'économies pour le contribuable. De plus, avec des prêteurs français, cela allègera l'hémorragie de capitaux qui servent à payer les créanciers étrangers.

Article 2 : Mettre en œuvre l'équilibre budgétaire.

Pendant trois ans, le budget de fonctionnement de l'Etat sera réduit de 4 % par an. Les trois années suivantes, de 3 % par an et les quatre années suivantes de 2 % par an. Cette remise en question d'un certain nombre de dépenses publiques doit permettre, rapidement, de dégager des excédents budgétaires, importants, qui permettront de faire face progressivement à la nécessaire diminution puis au remboursement parfait de la dette publique de 2.900 milliards d'euros contractée en 43 ans de déficits cumulés. **Le principe de base des comptes sociaux devra être l'équilibre**, et, dans un premier temps, en léger excédent, afin de combler rapidement la dette contractée tant par les caisses de chômage que par les différentes caisses de Sécurité sociale.

Article 3 : Se désintoxiquer de la dépense publique.

La France est le pays au monde qui, depuis le début des années 1990, est en tête sur un seul point, celui de la plus importante part des dépenses publiques par rapport au PIB. Alors que nous étions à environ 52 % depuis une vingtaine d'années, le taux a été, malgré les fortes augmentations d'impôt constatées dans les six dernières années, amené à plus de 57 % du PIB. L'Allemagne se trouve plus proche de 40 %, et ce chiffre est constaté pour la moyenne des pays de l'Union européenne. **Mon objectif est de faire baisser la dépense publique dans le PIB français d'un point minimum par an, chaque année, pendant dix ans**. Cela va passer par le repositionnement de l'Etat et non pas par des mesures imbéciles et irréfléchies comme le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, car le retraité reste à payer. L'effet sur la dépense est modeste. L'Etat a vocation à se désengager complètement d'un certain nombre de ses missions actuelles. En revanche, l'Etat doit se renforcer sur des missions régaliennes comme les douanes (un conteneur sur quatre mille contrôlé au port du Havre), la sécurité publique ainsi que la justice, qui est actuellement en pleine décomposition.

Article 4 : Arrêter de distribuer de l'argent que l'on n'a pas.

Depuis l'accord signé avec la Grande Bretagne du temps de Margaret Thatcher, la France a payé une surcontribution au budget européen qui a représenté entre 3 et 3,5 milliards d'euros, chaque année. Au cumul, cela fait une dépense, financée par l'emprunt, d'une centaine de milliards d'euros. Le Royaume-Uni ayant décidé de quitter l'Union européenne lors de son vote du 23 juin 2016, il sera mis fin à cette surcontribution immédiatement. Autant la France peut avoir une solidarité pour le développement des pays situés anciennement derrière le « Rideau de Fer » que nous avons laissés sous le joug de la dictature communiste et de l'occupation russe, autant la France ne peut continuer à aider et à subventionner un pays dont la richesse par habitant est équivalente voire supérieure, selon les années, à celle de ses concitoyens. De même, la France doit être vigilante pour faire en sorte que des pays situés à l'est de l'Europe utilisent la préférence européenne lorsqu'il s'agit de développer leur outil de défense, ou lorsqu'il s'agit de lancement de satellites. Il n'est pas admissible que la Pologne annule un contrat signé avec un fabricant franco-allemand d'hélicoptères pour lui substituer un contrat signé avec un fabricant américain.

Article 5 : Réduire vraiment le train de vie de l'Etat.

Sans tenir compte des parcs des collectivités locales, régionales et territoriales, qui devront être réduits aussi, il faut savoir que près de 100.000 véhicules (hors police et armées), sont possédés par les différents services de l'Etat. **Je propose de diviser par trois ce parc**. Sur cette seule mesure, une économie de 350 millions pourra être visée chaque année, sur le carburant, et de 150 à 250 millions d'euros sur l'entretien et les frais d'acquisition desdits véhicules.

Article 6 : L'Etat doit être géré avec intelligence.

La mise en place imbécile de la politique de réduction des effectifs via le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite (mandat de Nicolas Sarközy), peu importe l'administration concernée, n'a pas empêché le nombre total des emplois publics d'augmenter régulièrement durant les quinze dernières années, à un rythme d'environ 30.000 emplois par an. Ces chiffres sont vérifiables au cumul des administrations territoriales et nationales. **Ces dix dernières années, malgré un recul de la natalité, l'Etat a créé des effectifs supplémentaires, dans l'Education nationale, dont la qualité n'a cessé de baisser,** si l'on en croit les classements internationaux. On le voit bien, la politique humaine de l'Etat est une catastrophe, doublée d'une seconde catastrophe au niveau des cumuls d'administrations territoriales, qui ont entraîné la multiplication des doublons. Les 43 mesures prioritaires pour la Ruralité permettront de bais-

NICOLAS MIGUET 2022

ser ce gaspillage. L'Etat peut réduire ses effectifs par restitution au privé d'un certain nombre des rôles qu'il usurpe actuellement. Au cours des dernières années, on a pu constater un effacement certain de l'Etat dans des domaines régaliens où son rôle est absolument indispensable. Ce sont les douanes, qui doivent augmenter les contrôles des trafics divers pour éradiquer, même partiellement, tant la fraude à la TVA que les trafics qui ont explosés notamment pour ce qui concerne les cigarettes, avec l'augmentation du prix en France, qui devient prohibitif par rapport au prix constaté dans des pays voisins tels que l'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Maroc, Andorre ou la Belgique, pour ne citer que des voisins proches. L'Etat n'offre pas une politique constante, et encore moins une politique conséquente. Le nombre des inspecteurs en charge de faire passer le permis de conduire est notoirement insuffisant, ce qui oblige les Français candidats à attendre de nombreux mois avant de pouvoir obtenir un passage à l'examen, passages à l'examen qui se multiplient du fait du « permis à points ». La situation n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années. Dans plus d'une dizaine de départements, on constate qu'il y a plus de six mois d'attente entre deux passages au code. Les délais d'attente ne sont plus supportables et conduisent beaucoup d'apprentis conducteurs à rouler sans permis, ce nombre est estimé à au moins 1 million, c'est un danger absolu aussi bien pour eux que pour les autres. Le contrôle nécessaire des dépenses publiques ne doit pas empêcher une gestion raisonnable des effectifs là où cela se révèle indispensable. Pour ce cas très particulier, on estime le manque d'inspecteurs à au moins 300 postes par rapport aux besoins. De manière urgente, je propose d'augmenter de six le « capital points » des permis, y compris pour les conducteurs tombés à zéro suite à des petites infractions.

Article 7 : Diviser par cinq les dépenses « au sommet ».

Le scrutin « avec panachage » sera rétabli dans toutes les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants.

Le nombre des élus du conseil municipal sera réduit : à trois pour toute commune inférieure à 500 habitants, de cinq entre 501 et 1.000 habitants, de sept entre 1.001 et 2.500 habitants, de neuf entre 2.501 et 3.500 habitants, de onze entre 3.501 et 9.000 habitants et sera augmenté de deux élus par tranche de 5.000 habitants jusqu'à concurrence de 100.000 habitants.

Les indemnités seront revalorisées, et cela sera permis par la réduction du nombre des adjoints ou conseillers municipaux titulaires d'une délégation rémunérée, qui ne pourront excéder, pour les communes au-delà de 1.000 habitants le chiffre de 30 % des élus du conseil communal.

Les communes seront libres d'adhérer, ou non, à une « communauté de communes » (ou d'agglomérations), ce vote ne peut engager la commune au-delà d'un mandat. Un vote d'adhésion ou de réadhésion sera obligatoire lors du premier conseil municipal juste après le vote sur l'élection du maire et de ses adjoints.

Le nombre des députés sera divisé par deux, les circonscriptions actuelles seront regroupées. Le solde des circonscriptions, les circonscriptions ayant moins de 300.000 habitants devront obligatoirement être rattachées à une circonscription proche, et cela sera effectué dans la France d'Outre-mer comme dans la France métropolitaine. Pour la représentation des Français établis à l'étranger, des circonscriptions seront créées, par proximité géographique, par tranche de 150.000 électeurs français inscrits dans les consulats. **Le CESE (Conseil économique social et environnemental) sera supprimé.** Les collèges qui désignent actuellement une partie des membres du CESE seront représentés au Sénat de la République, à raison de 60 sénateurs. Les sénateurs représenteront nos territoires, **il y aura un sénateur par département, et, pour certains départements particulièrement peuplés, il y aura répartition de 40 sénateurs surnuméraires, à due proportion de la population. La réduction du gouvernement à 15 personnes, de l'Assemblée nationale à un maximum de 300 députés, du Sénat à 200 sénateurs** (plus les anciens présidents qui deviendront sénateurs à vie et ne sié-

geront plus comme membres de droit du Conseil constitutionnel), aura comme conséquence pratique, en tenant compte de la suppression du CESE, une économie annuelle de plus de 1,5 milliard d'euros sur les dépenses de l'Etat français. Ramener le mandat du président de la République de cinq à sept ans, comme prévu dans notre projet de constitution, permettra d'abaisser de 40 % le coût de la désignation du chef de l'Etat. **Je préconise également de regrouper sur un site unique (autour du Château de Vincennes, 94), l'ensemble des institutions et des ministères.** Cette seule mesure permettrait d'économiser plusieurs centaines de millions d'euros chaque année dans les frais de fonctionnement, sans oublier des recettes supplémentaires importantes, puisque les lieux qui seront libérés, des lieux souvent prestigieux, pourront être utilisés pour d'autres usages, qu'il s'agisse de musées ou qu'il s'agisse de pratiques d'ordre privé, même si les monuments resteront pour la plupart d'entre eux, propriété publique. La concentration à Vincennes, sur des terrains détenus par l'Etat (Château de Vincennes, terrains militaires, hôpital militaire Bégin…), de l'ensemble du pouvoir exécutif, à deux pas du pouvoir législatif, permettra également d'apporter une efficacité de l'action publique plus intense. **Il est possible de réduire de 6 milliards d'euros par an le coût de notre démocratie, en moins de deux ans, puis, à terme, de diviser encore par deux ce coût annuel pour le réduire à 2 milliards d'euros soit seulement 0,1 % du PIB**. L'exemple doit venir d'en haut. Il ne sera pas possible d'infliger des réductions aux divers organismes de la Fonction publique étatique, de la Sécurité sociale et à d'autres administrations s'il n'y a pas, à partir du sommet, un effort beaucoup plus important qui sera visible et qui permettra de fixer les nouvelles règles.

Article 8 : Simplifier la Fonction publique.

Je propose de réduire drastiquement le nombre des corps de la Fonction publique, lesquels ont, chacun, un statut, des avantages, et souvent un régime de retraite particulier. Ce sont des freins à la mobilité, aux évolutions et donc, aux économies. Il existe actuellement plus d'un demi-millier de corps dans la Fonction publique à ce jour. J'estime qu'il faut les réduire à deux seulement : le corps de la Fonction publique régalienne (police, gendarmerie, armées, justice, douanes…) et celui des autres personnes de ladite Fonction publique. Cette simplification drastique permettra de réduire les dépenses à un rythme de plusieurs dizaines de millions d'euros dans les premières années, et de plusieurs centaines de millions d'euros, chaque année, par la suite.

Article 9 : Réduire les coûts de fonctionnement des assemblées élues.

Comme le prévoit le projet de la nouvelle constitution proposée par le RCF, le Conseil économique social et environnemental (CESE) sera supprimé. **Le nombre des parlementaires nationaux (sénateurs et députés) sera abaissé de presque un millier actuellement à environ 500.** La pratique de la « réserve parlementaire » sera rétablie pour permettre une affectation « de terrain » à hauteur de 100.000 € par député ou sénateur et par an. Les fonds qui sont conservés en réserve, aujourd'hui, par les différentes assemblées, seront reversés au Trésor public. Les assemblées conserveront leur autonomie budgétaire mais elles seront, comme n'importe quelle institution publique, locataire des espaces utilisés. **Le mandat du président de la République sera porté de cinq à sept ans**, l'économie annuelle sur les frais de fonctionnement de notre démocratie sera comprise entre 800 millions et 1 milliard d'euros chaque année. **Les élections locales, référendaires, présidentielles et législatives seront concentrées sur une seule journée qui aura lieu chaque année**, le deuxième dimanche du mois de mars, avec un éventuel second tour le troisième dimanche du mois de mars. Là encore, l'économie sera très conséquente, notamment en ce qui concerne les frais exposés relatifs à l'organisation desdites élections par les collectivités locales.

NICOLAS MIGUET 2022

Article 10 : Un gouvernement réduit à 15 membres.

Je propose un gouvernement réduit à 15 membres, dont le Premier ministre. Le nombre des collaborateurs de chaque ministre sera limité à 12 au maximum, pour les services du Premier ministre, à 40 au maximum. Outre le Premier ministre, dont le rôle sera défini dans le projet de constitution de la VIe République que nous proposons à l'approbation du peuple français par référendum, le gouvernement sera composé de 14 ministères :

- Ministère de l'Economie, des Finances publiques et des Equilibres sociaux.
- Ministère de l'Instruction publique, primaire, secondaire et supérieure et de la Recherche scientifique.
- Ministère de l'Intérieur, des collectivités territoriales et de l'Equilibre des territoires.
- Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Français de l'étranger.
- Ministère du Développement commercial intérieur et extérieur.
- Ministère de la Défense, des Armées, de la Sécurité publique et des Espaces maritimes.
- Ministère de l'Energie, du Développement durable, des Transports, de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine.
- Garde des Sceaux, ministère de la Justice et des Libertés publiques.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité.
- Ministère de la Famille, de la Population et de l'Intégration nationale par la solidarité.
- Ministère du Développement industriel, des PME et des Nouvelles technologies.
- Ministère du Tourisme, de la Culture et de la Francophonie.
- Ministère du Logement et de la Ville.
- Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Solidarités intergénérationnelles.

En aucun cas, le gouvernement ne pourra comprendre de secrétaires d'Etat, de sous-secrétaires d'Etat ou de commissariats spécifiques. Le gouvernement se limitera à la liste ci-dessus. Le coût de l'action gouvernementale sera réduit, par rapport à la dépense actuelle, de plus de 80 % en moins de deux ans. Il sera interdit de faire appel à des prestataires extérieurs pour une masse supérieure à 50 % du maximum fixé pour le budget des services du ministère et du cabinet, limité tel que supra.

Article 11 : Maîtriser les dépenses de santé.

En France, la consommation de soins et de biens médicaux, celle de soins aux pensionnaires des maisons de retraite, les indemnités journalières pour arrêt maladie, la prévention, le coût de la Recherche, de la formation du personnel, de la gestion du système de santé, représentent une somme annuelle de l'ordre de 270 milliards d'euros soit environ 12 % du PIB. La somme des dépenses assurées par les ménages est inférieure à 10 %, c'est le taux le plus bas de l'Union européenne. Il est de plus de 16 % en Allemagne, de plus de 20 % en Italie, de presque 30 % en Pologne, de plus de 20 % en Espagne… Je propose que, durant les cinq prochaines années, l'ensemble du budget concerné, à la charge de l'Assurance maladie, soit en recul de 3 % par an. Cela ramènera la dépense assurée par les prélèvements obligatoires au niveau comparable, dans cinq ans, à ce qui est effectif dans les autres pays de l'Union européenne. **Je propose d'organiser une opération d'échange des « cartes Vitale », dans un délai très rapide, afin de supprimer le nombre de fausses cartes qui est actuellement en circulation** (plus de 10 millions) et qui impute aux contributeurs français des dépenses exagérées et indues. **Par ailleurs**, **pour tous les récipiendaires et ayants droit demeurant à l'étranger qui sont âgés de plus de 75 ans, une visite annuelle au consulat le plus proche sera obligatoire pour continuer à percevoir les droits qui ont été acquis lors de la période de travail en France.**

Article 12 : Mettre un terme aux abus de médicaments.

De nombreux rapports de la Cour des comptes ont souligné le côté opaque du système de fixation des prix et du remboursement des produits de santé. Le coût moyen par habitant pour les huit principales classes de médicaments est

aujourd'hui constaté comme étant très inférieur au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie par rapport à ce qui est facturé aujourd'hui aux organismes français de Sécurité sociale. Je propose que les organismes de la Sécurité sociale (branche santé) mettent en place une action de formation auprès des médecins libéraux afin de les inciter, y compris via des primes, ou au contraire par des refus de conventionnement, à réduire les prescriptions pharmaceutiques. De même, les prix de remboursement des médicaments seront revus dès la première année pour ceux qui représentent 80 % des dépenses. La diminution de la consommation de médicaments, en s'alignant sur ce qui est constaté en Allemagne ou aux Pays-Bas, peut permettre à la Sécurité sociale d'économiser entre 8 et 10 milliards d'euros chaque année. De même, un effort particulier sera fait pour réduire le coût du transport des malades, qui est actuellement de l'ordre d'environ 5 milliards d'euros. Dans la mesure du possible, les bons de transport ne seront autorisés que pour les taxis et non plus pour les véhicules sanitaires légers (VSL), en essayant de grouper les placements pour éviter de rouler avec des véhicules transportant une seule personne. En un an, l'objectif est de diviser par deux cette dépense. Les dépenses hospitalières seront plafonnées en euros courant pendant trois ans au même niveau que celui constaté en 2015. Le fonctionnement sera le même pour les soins ambulatoires. **En revanche, une opération de rattrapage sera faite au profit des infirmiers et infirmières libéraux, dont un certain nombre de tarifs n'ont pas été revus, surtout pour les soins à domicile, depuis de très nombreuses années, alors que leurs prestations sont particulièrement utiles pour la population âgée et rurale.** Un effort supplémentaire de gestion sera demandé aux caisses de Sécurité sociale. **Pour ce qui concerne les mutuelles, un déconventionnement sera installé pour les caisses de mutuelles qui ont des frais de gestion supérieurs de 15 % à ce qui est aujourd'hui constaté pour les caisses de Sécurité sociale, branche santé**. Les mutuelles auront l'interdiction de faire de la publicité. Le RCF s'oppose au tiers payant obligatoire. Chaque assuré recevra, tous les six mois un courrier postal récapitulant le coût qu'il aura exposé à la collectivité. **Pour ce qui concerne les arrêts maladie, les journées de carence seront alignées dans la Fonction publique et dans le privé**. Il s'agit d'une mesure de justice sociale.

Article 13 : Obtenir la rémunération de prestations publiques.

De nombreux services sont rendus par l'Etat ou les collectivités locales sans avoir, pour autant, de contreparties ou de rémunération. Cela revient à faire payer par des non-bénéficiaires des prestations dont ils ne tirent ni profit ni usage. Je propose de remettre en vigueur le timbre fiscal. Par exemple, je propose que la demande de formulaire ou de renouvellement de carte nationale d'identité ne soit délivrée qu'en échange d'un timbre fiscal d'un montant de 30 euros, montant réduit à 15 euros pour un enfant mineur. Autre exemple : la déclaration sur l'honneur de non-participation à plus de deux « vide-greniers » par an, qui doit être remplie depuis la loi de 2008 de modernisation de l'Economie devra être, également, complétée par un timbre fiscal de 5 euros, avec la date et la signature du demandeur qui annulera ledit timbre fiscal. Il faut rappeler que ces brocantes et autres vide-greniers, pour ne prendre que cet exemple, occasionnent des frais de surveillance et de sécurité qui sont à la charge des collectivités locales ou de la police ou de la gendarmerie nationale, alors que, actuellement, lesdites collectivités n'en tirent aucunes recettes.

Article 14 : Diversifier les sources de financement culturel.

Je considère que le taux de subventionnement des musées, opéras, salles de spectacle et autres établissements culturels ne pourra dépasser légalement plus de la moitié de leur budget. Les établissements qui dépassent ce montant devront soit trouver d'autres ressources ou bien réduire leurs dépenses. C'est réalisable,

NICOLAS MIGUET 2022

même l'opéra de Paris l'a prouvé. Par le mécénat, par les visites du palais Garnier, par une billetterie et un taux de remplissage supérieur à 90 %, sans oublier la mise en place d'espaces de vie permanente tels qu'un restaurant, ont pu permettre à l'opéra de réduire son taux de subventionnement. Le musée du Louvre, pour sa part, a développé des franchises, ce qui lui permet de mieux faire vivre son patrimoine tout en encaissant des recettes complémentaires non-négligeables. Je propose que la franchise Louvre soit accordée à plusieurs musées importants de province comme le musée des Beaux-arts de la ville de Rouen, deuxième musée de France pour son stock de peintures impressionnistes, ou les musées des Beaux-arts des ville de Lyon, Bordeaux, Lille… qui n'ont pas une fréquentation à la hauteur de l'intérêt de leurs collections à cause de l'absence d'image.

Article 15 : Redéfinir les priorités de l'audiovisuel public.

J'estime que l'Etat n'a pas vocation à éditer des chaînes de radio ou de télévision. Des exceptions peuvent exister dans le cadre d'un service d'utilité publique comme la diffusion de débats parlementaires (une chaîne unique parlementaire publique), la diffusion d'une chaîne éducative qui pourrait être « France 5 », sans publicité, la chaîne franco-allemande Arte est une chaîne à vocation internationale qui peut également rester dans le domaine public. Il en sera de même pour les radios. La vocation de la France n'est pas de disposer de plusieurs réseaux de radiodiffusion mais d'avoir un seul réseau public de télévision et de radio à diffusion internationale. Cela pourra être éventuellement France Info, ou encore Radio France Internationale, ou encore TV5 Monde, ou encore France 24… mais cela ne pourra être les quatre cumulées**. Les autres activités de Radio France et de France Télévisions que celles citées seront donc privatisées ou fermées**. Par ailleurs, les personnes travaillant dans le monde culturel, notamment récipiendaire du « régime des intermittents du spectacle » seront rattachés à un système commun du droit du Travail et leur régime particulier d'indemnisation, qui coûte chaque année 1 milliard d'euros aux salariés du privé, sera supprimé. Les sommes prélevées sur les assurances chômage seront donc économisées. Le transfert massif qui est procédé actuellement a entraîné de nombreuses dérives, et ce n'est pas une solution durable. **De la même manière, en dehors des journaux sans recettes publicitaires ou avec des recettes publicitaires inférieures à 15 % de leur chiffre d'affaires, les aides publiques style réduction du taux de TVA, abonnements de soutien, ou tarifs postaux avantageux et autres aides au développement, tout cela sera totalement supprimé.**

Article 16 : Faire supporter le poids financier de l'immigration à ceux qui en profitent.

Je ne trouve pas nécessaire de changer les lois actuellement en vigueur, mais je considère qu'il est important de les appliquer strictement, sans excès de zèle, mais avec la rigueur simple de la loi. **Le basculement des cotisations sociales vers une taxe additionnelle à la TVA, appelée la « TVA sociale », permettra de récupérer des recettes au titre de la consommation des personnes en situation irrégulière** alors que, à ce jour, elles ne sont que source de dépenses (aide médicale d'Etat…), sans aucune recette.

OSER LA RÉVOLUTION FISCALE. REMETTRE À PLAT 233 ANS D'EMPILEMENT D'IMPÔTS ET DE TAXES.

Article 17 : Rétablir la justice de la fiscalité individuelle.

Je propose une véritable révolution fiscale. **Le taux d'imposition sera basé sur trois tranches simples à comprendre, qu'il s'agisse des revenus, des plus-values et des successions : 5 %, 15 % et 25 %.** Aucune distinction ne sera effectuée au niveau des revenus du salaire, du capital ou sur les plus-values issues de ventes mobi-

lières ou immobilières. Pour les ventes de biens immobiliers ou de valeurs mobilières pour chaque année pleine de détention, le prix de revient sera revalorisé, dans le cadre du calcul de la plus-value imposable, par le déflateur de l'inflation annuelle ainsi que par l'évolution du PIB sur la même période. **Il n'y aura pas d'exonération sur l'imposition des plus-values**. Les seules charges déductibles, au titre des revenus, seront les charges familiales comme elles sont prévues dans la rubrique « quotient familial », ainsi que les charges salariales affectées au foyer, peu en important la destination : garde d'enfant, domesticité, aide aux personnes âgées, jardinage, services divers… Cette dernière disposition évitera la double imposition, en cascade, tout en supprimant une « niche fiscale » contestée. **Ce principe ne pourra être utilisé que pour les emplois directs** et non pas via des prestations de société de services. Les différentes indemnités (accident du travail…) allocations et avantages en nature (tarifs spéciaux EDF ou Engie, gratuité de transport à la SNCF ou chez Air France), seront estimés chaque année par l'employeur, selon l'usage effectif du salarié (hors usage professionnel) et seront déclarables annuellement au titre des avantages en nature.

Article 18 : Affirmer le principe d'égalité devant l'impôt.

Beaucoup d'entreprises, publiques principalement, offrent à leur personnel des avantages en nature qui sont très importants et qui ne sont pas imposables. Les salariés et les retraités d'EDF, d'Engie, bénéficient de réductions considérables sur le coût de l'énergie qu'ils utilisent, avec un tarif qui n'a pas été revalorisé depuis plusieurs décennies et qui correspond à environ 5 % d'une facture acquittée par un abonné privé qui consomme la même quantité d'énergie. L'ensemble de ces avantages devra être valorisé et déclaré comme étant « un avantage en nature », dans leur déclaration fiscale. Cela se fera sur la base du tarif normal d'électricité, de gaz, des services de téléphonie ou de la Poste, selon les entreprises concernées. Pour la SNCF, Air France, les sociétés de l'automobile, les banques, des évaluations similaires devront être effectuées également. Il en sera de même pour la mise à disposition de véhicules ou de logements « de fonction », qui ne sont pas liés à une obligation particulière, style logement des personnes en cours de déplacement à titre professionnel.

Article 19 : Etablir la justice fiscale pour les familles.

Après la réforme de l'impôt sur le revenu qui est proposée par le RCF, **le quotient familial étant supprimé, un abattement à la base de 10.000 euros, indexé chaque année sur l'évolution du coût de la vie, sera pratiqué pour chaque enfant jusqu'à deux enfants. Il sera porté à 12.500 euros par an à partir du troisième enfant et à 14.500 euros à partir du cinquième enfant**. Cette réforme avantagera de façon égalitaire les familles à revenus modestes qui sont actuellement complètement défavorisées par rapport aux familles qui ont des revenus moyens ou supérieurs. Aujourd'hui, un foyer dans lequel les deux parents gagnent le Smic bénéficie d'un avantage fiscal très inférieur à une famille dans la même situation, déclarant 100.000 euros de revenus annuels**. L'Etat doit aider les familles, toutes les familles, mais sans tenir compte du niveau de leurs revenus**. Le caractère universel des allocations familiales sera rétabli. Les familles assurent l'avenir de la nation.

Article 20 : Simplifier la fiscalité affectant le patrimoine.

Pour permettre une fluidité du capital et une recomposition d'un actionnariat national de base populaire et française, l'IFI sera supprimé. Les impôts fonciers seront réformés. Les impôts sur le capital au titre de la transmission à titre gratuit (succession) seront également réformés. Les taxes sur le capital appliquées au moment de la transaction seront réduites à 2 % pour les bâtiments à haute qualité énergétique (norme HQE) et augmentées à 8 % pour les bâtiments ne respectant pas cette norme. L'objectif de cette réforme de la taxation du capital

NICOLAS MIGUET 2022

est simple : **faciliter la fluidité économique via la vente ou l'achat de biens immobiliers et éviter un système spoliateur qui oblige les personnes ayant réussi dans la vie à s'exiler hors du territoire national.** Par ailleurs, cette réforme encouragera de façon importante la rénovation énergétique des bâtiments préalablement à leur cession.

Article 21 : Simplifier la fiscalité des entreprises.

Je considère que, dans le cadre de la fiscalité affectant les entreprises, la France n'est plus compétitive. **Les grandes entreprises, via leurs filiales internationales, ne paient pas ou peu d'impôt en France et elles bénéficient d'avantages importants, du fait de la création d'une valeur ajoutée, plus ou moins artificielle, là où les taxations sont absentes voire très faibles**. Je propose de simplifier l'imposition des bénéfices des entreprises en mettant en place **trois tranches : 5 % jusqu'à 1 million d'euros de bénéfices, 15 % à partir de 1.000.001 euros jusqu'à 5 millions, 25 % pour la partie des bénéfices qui excédera les 5.000.001 euros.** Les entreprises et notamment les TPE et PME, pourront ainsi renforcer leurs fonds propres, investir, innover, embaucher, distribuer leur résultat, laquelle distribution sera source de revenus pour l'Etat au titre des salaires comme au titre des dividendes.

Article 22 : En finir avec les impôts contre-productifs.

L'IFI (impôt sur la fortune immobilière, qui a remplacé l'ISF) sera supprimé. Cet impôt a un effet désastreux. **Il pèse sur le capital productif, notamment sur l'immobilier à usage professionnels** (murs de restaurants, locaux des entreprises, usines détenues via des SCI…) **comme sur le patrimoine immobilier à usage locatif**. ISF et IFI ont coûté à la France entre 0,2 et 0,3 % de croissance annuelle depuis vingt-deux ans. Cela représente environ 0,7 million d'emplois perdus. Sur la période 1997-2022, on peut estimer que près de 40.000 chefs d'entreprise se sont expatriés. Cela représente une perte de capital productif de presque 600 milliards d'euros. Il faut rendre possible le rapatriement de ce capital qui peut et doit être réinvesti en France.

Article 23 : Sécuriser l'environnement juridique des entrepreneurs.

En France, le taux des personnes au chômage (catégorie A) est supérieur à 10 % des actifs depuis plusieurs années déjà. En cas d'amélioration de la conjoncture, il a toujours dépassé les 8 % de la population active. En Allemagne, le taux de chômage est actuellement inférieur à 5 % de la population active, il est de l'ordre de 4 % de la population active au Pays-Bas comme au Royaume-Uni. **Mon objectif est de parvenir le plus rapidement possible au plein-emploi, c'est-à-dire à un taux inférieur ou égal à 4 % sur l'ensemble de la France**, départements et territoires ultramarins compris. Un effort tout particulier devra être effectué au niveau de la formation professionnelle. Il est convenu de constater que la qualité en est médiocre, rarement évaluée, avec de surcroît beaucoup de détournements de dépenses. Un travail sera engagé immédiatement pour utiliser davantage les outils de la formation publique que sont les locaux des collèges, des lycées, des lycées techniques et même des IUT. Le taux effectif d'utilisation de ces locaux est actuellement désastreux, le plus souvent inférieur à 15 % du « potentiel temps ». Le taux d'utilisation d'une usine, de bureaux, est compris entre 30 % et 60 % du « potentiel temps ». **Une meilleure autonomie des directions des collèges, des lycées, des lycées techniques et des IUT permettra de louer à des organismes privés de formation les salles et les équipements à des sociétés privées de formation professionnelle**. Cela permettra d'obtenir des recettes supplémentaires pour les établissements concernés. La libération du potentiel de création d'emplois sera l'une des conséquences importantes du changement et de la pérennisation du système fiscal français, après la révolution que je préconise. **La France est, il convient de le rappeler tristement, le seul pays industriel au monde dont les dirigeants d'entreprise ne connaissent**

pas le régime fiscal auquel ils seront soumis l'année suivante. Cette situation ne les incite ni à prendre des risques ni à prendre des initiatives créatrices d'emplois. La mise en place d'une fiscalité locale appuyée sur la consommation d'énergie, une politique d'affranchissement de la France des importations énergétiques seront également très porteuses aussi bien pour la croissance que pour les emplois. **Ce seront des emplois attractifs pour les jeunes notamment, qui permettront de tirer profit des compétences de la partie la plus âgée de la population, à temps choisi, et non plus à temps subi pour cette tranche de la population**. Certains proposent de façon imbécile une taxe sur les robots, il faut rappeler qu'en France il y a environ 150.000 robots et un taux de chômage plus que double de l'Allemagne, notre pays voisin, lequel compte plus de 600.000 robots.

Article 24 : Instaurer une taxe sur le bilan des banques.

Il a été constaté en 2008 et en 2009 que seul l'Etat a été garant, en dernier ressort, des dépôts qui sont effectués par les particuliers et par les entreprises auprès des banques qui, trop souvent, risquent cet argent de façon inconsidérée, dans des spéculations financières débridées.

Outre la séparation exigée entre les différents métiers des banques, je propose d'instaurer, comme au Royaume-Uni, une taxe permanente sur le bilan des banques, qui sera équivalente à 0,05 % en 2022, 2023 et 2024 et à 0,075 % pour les années 2025 et suivantes. Cette taxe s'appliquera à toutes les banques françaises, y compris sur les bilans « offshore », ainsi qu'à toutes les filiales françaises des banques étrangères dont le bilan est supérieur à 2 milliards d'euros.

Cette décision a pour but de favoriser des investissements moins risqués et à s'assurer que les banques versent une contribution équitable en fonction des risques qu'elles font courir à la finance et à l'économie en général. La France devra faire en sorte que cette taxe devienne européenne.

RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE.

DANS UN PAYS DE DÉCOUVREURS, DE CHERCHEURS, D'INGÉNIEURS ET DE CAPITAINES D'INDUSTRIE, IL SUFFIT DE LIBÉRER LE GÉNIE FRANÇAIS, DE LE LAISSER S'EXPRIMER.

Article 25 : Faire de la réindustrialisation du pays une priorité nationale.

On a eu trop tendance à l'oublier, au cours des quatre dernières décennies, mais l'industrie est à la base de toute activité. Une compagnie aérienne, un service Internet, une chaîne de télévision, une carte bancaire, un coiffeur, un vélib'… sont des services et, derrière chaque service se trouve un produit, en l'occurrence des avions, des ordinateurs, des postes de télévision, des automates de distribution de billets ou des terminaux de paiement, des shampooings, des vélos… Google ou PagesJaunes.fr n'existeraient pas sans réseau à haut débit, sans équipement, sans composants optiques, sans la très grande quantité d'énergie qu'ils consomment. **J'estime indispensable que la réindustrialisation de la France soit l'objet d'une « union sacrée », qu'elle devienne un grand combat national pour les dix prochaines années.** Dans les filières dans lesquelles la France était excellente, les télécommunications, durant les seules vingt dernières années, elle a perdu plus de 100.000 emplois industriels. L'ancien patron de la société Alcatel (désormais filiale du groupe finlandais Nokia) a même vanté naguère les mérites de « l'industrie sans usines » (sic) ! Chaque emploi industriel créé génère immédiatement deux emplois indi-

NICOLAS MIGUET 2022

rects, sans compter l'écosystème, à travers les consultants ressources humaines, en finance, en fiscalité, les fournisseurs, les emplois de services générés par le personnel des usines, les emplois intérimaires… **Chez Airbus, il est estimé que 10.000 salariés directs alimentent le travail d'un écosystème de fournisseurs de plus de 100.000 personnes soit 10 personnes pour un emploi industriel.** La France doit se redonner comme priorité l'amour de fabriquer de beaux produits, la fierté d'être industrielle. **La France dispose d'atouts considérables comme une forte capacité d'innovation et de créativité**. L'industrie se travaille dans la durée. Chaque pas permet de se renforcer et de se développer. Si l'Allemagne conserve un outil industriel de qualité, c'est parce qu'elle a créé un environnement très favorable à son industrie, aussi bien dans l'innovation, dans les matériaux, dans la logistique d'approvisionnement… tout cela lui permet de rester compétitif sans aucune délocalisation. L'intégration permet de maîtriser la qualité, les coûts et les délais. Des états généraux de l'industrie avaient été organisés. Sur les 23 grandes mesures retenues (il y a eu 900 propositions), aucune n'a été mise en pratique concrètement, ni sous le mandat de Nicolas Sarközy ni sous celui de ses successeurs, MM. François Hollande et Emmanuel Macron. **L'entreprise industrielle doit être privilégiée, moins imposée, aidée dans la conquête de ses marchés et être reconnue et aimée. La création d'usines, la transformation d'anciennes unités de production, la formation des jeunes de toutes conditions et de toutes origines feront vivre des familles ainsi que la nation française.**

Article 26 : Débankstériser la France pour remettre les banques au service de l'économie réelle.

Je propose que soit mise en place une nouvelle loi bancaire qui impose une stricte séparation entre les trois métiers « banque d'affaires », « banque de dépôt et de prêt », « banque de gestion de patrimoine ». La future loi bancaire sera très stricte en ce qui concerne les « paradis fiscaux » (y compris ceux qui nous sont très proches, comme dans les îles anglo-normandes ou Andorre) : **tout établissement bancaire qui possède une ou plusieurs filiales dans des pays qui n'échangent pas d'informations fiscales avec la France sera interdit d'exercer son métier**, en France, avec les entreprises françaises, que ces filiales se trouvent dans les pays de l'Union européenne ou dans des possessions de pays de l'Union européenne ou non. Les administrateurs des établissements bancaires devront être responsables sur leurs deniers personnels et ils devront avoir investi une part significative, sous le contrôle de la Banque de France, de leur patrimoine dans le capital des établissements qu'ils dirigent. **La Caisse Nationale de Garantie des Retraites devra prendre entre 15 et 30 % des banques françaises afin d'imposer le retour à une gestion « de père de famille » au service de l'économie française.** Dans le cadre de leur activité de « banque de gestion de patrimoine », les banques dépositaires de titres pour le compte de particuliers devront faciliter le vote des actionnaires en assemblée générale, directement ou via un mandataire. **La démocratie actionnariale devra devenir une réalité.**

Article 27 : Fluidifier les procédures administratives.

L'administration devra réduire les délais pris pour l'instruction d'un dossier et la réponse. Les contraintes (légitimes) en matière d'urbanisme se sont transformées en caricature ubuesque. Un architecte des Bâtiments de France peut bloquer des travaux pendant de nombreux mois ou de nombreuses années pour un simple souci de taille d'une fenêtre. **Quel que soit le domaine, l'administration devra répondre dans un délai maximum d'un mois. A défaut de réponse, la demande sera accordée.** Il ne saurait y avoir d'exception à cette règle.

Article 28 : Aider les PME qui investissent dans l'avenir.

Je suggère la suppression du CNRS. En effet, il coûte un peu plus de 2 milliards d'euros par an. Ces crédits seront redistribués sous forme

d'aides, à hauteur de la moitié du coût salarial, aux entreprises des employeurs des chercheurs, dans les PME et les TPE. Pour bénéficier de ces aides, l'entreprise devra dépenser plus de 3 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement. **Il s'agira tant de R & D qui développeront soit de nouveaux services ou de nouveaux produits**. Le Crédit impôt recherche (un peu plus de 4 milliards d'euros actuellement) sera donc porté à un peu plus de 6 milliards d'euros.

Article 29 : Mettre les dépenses publiques au service du « made in France ».

En France, les gendarmes et les policiers roulent très souvent dans des véhicules fabriqués en Turquie, en Espagne, en Allemagne… Un constat : de 13 milliards d'excédents en 2000, la balance commerciale du secteur automobile s'est transformée en un déficit supérieur à 20 milliards d'euros en 2021. **Il convient de changer la donne et d'avoir une préférence nationale en ce qui concerne les achats publics**. Je propose que les achats publics dans l'industrie automobile et dans les autres industries soient réalisés exclusivement au profit de la France (véhicules fabriqués sur notre territoire, produits réalisés en France), avec au moins 65 % de la valeur ajoutée effectuée en France. A titre d'information, les automobiles actuellement réalisées « made in Grande Bretagne » seront réalisées avec seulement 40 % environ de leur valeur ajoutée en provenance du Royaume-Uni, c'est moins pour les voitures électriques à batteries. Par ailleurs, les professions concédées (taxis, ambulances, services d'autocar…) devront, elles aussi, utiliser des matériels d'exploitation fabriqués en France. Actuellement, le constat est que les voyageurs qui viennent à Paris ne peuvent que rouler dans des véhicules de marques Volkswagen, Skoda, Toyota… Il fut un temps où les véhicules hybrides de marque Toyota ont été subventionnés par la mairie de Paris, alors qu'ils consomment davantage de carburant que les Break 308 SW, qui sont fabriqués dans l'est de la France. Je propose donc de remplacer, dans un terme de deux ans, avec un report maximum d'un an, sur justification expresse, l'ensemble des flottes constituées de véhicules fabriqués à l'étranger par des véhicules fabriqués en France. D'autre part, **les licences de taxis ou de VTC devront être supprimées pour les personnes qui ne rouleront pas dans un véhicule fabriqué en France, toujours dans le même délai. Tous les fournisseurs de l'Etat et des entreprises publiques devront utiliser des véhicules fabriqués en France pour les systèmes de logistique qui sont liés**. Evidemment, aucun privilège ne sera accordé aux marques françaises, les véhicules pourront être construits en France par des constructeurs étrangers (Daimler, Toyota…). **Les marchés publics seront attribués pour au moins 50 % de leur valeur à des entreprises de taille intermédiaire, des petites et moyennes entreprises, des petites et moyennes industries ou des très petites entreprises**. L'objectif est de relocaliser la délivrance de services ou de produits. Le « Crédit impôt recherche » sera réservé seulement aux entreprises réalisant plus de 3 % de leur chiffre d'affaires dans la recherche en France. Ainsi, les petites et moyennes entreprises seront privilégiées car elles sont les locomotives de l'innovation, de l'exportation et de la croissance.

Article 30 : Assurer l'équité face aux importations.

En France, l'Etat laisse entrer des produits fabriqués sans contrainte environnementale alors qu'il les impose aux entreprises qui les produisent en France. Ainsi, il favorise la concurrence déloyale et la mort de l'industrie française. Evidemment, cela nuit à notre planète puisque la pollution se fait ailleurs**. Je propose d'interdire strictement les produits importés qui ne respectent pas les mêmes règles que celles imposées aux entreprises françaises, que ce soit dans le monde agricole, dans les services ou dans les produits industriels**. Toute contravention à ce non-respect des règles sera lourdement sanctionnée avec une amende de dix fois la valeur commerciale des produits concernés.

NICOLAS MIGUET 2022

Article 31 : Arrêter d'aider les importations.

Le plafonnement de l'amortissement des véhicules de société sera supprimé pour les véhicules fabriqués en France pour 65 % de leur valeur ajoutée au moins. Les véhicules non-fabriqués en France achetés par les sociétés ne seront pas amortissables dans le cadre d'un impôt sur les sociétés. Le barème de la taxe sur les véhicules des sociétés sera changé. Pour les véhicules dont la mise en circulation est intervenue à compter du 1er janvier 2020, le tarif applicable par gramme de dioxyde de carbone sera de 2 euros pour un taux d'émission de dioxyde de carbone inférieur ou égal à 100 g/km parcouru, de 4 euros pour un taux supérieur à 100 et inférieur ou égal à 110, de 5 euros pour un taux supérieur à 110 et inférieur ou égal à 120, de 10 euros pour un taux à 120 et inférieur ou égal à 130, de 15 euros pour un taux entre 130 et 140, de 17 euros pour un taux entre 140 et 150 grammes, de 20 euros (entre 150 et 200), de 25 euros pour un taux supérieur ou égal à 200 grammes. La taxe sur les véhicules de société (TVS), sera due également pour les véhicules de location, elle sera facturée mensuellement ou par partie du mois.

Article 32 : Assurer la transparence sur l'origine des produits.

L'étiquette « made in France » (produit fabriqué en France) ne sera plus légale sur les produits si moins de 65 % de la valeur ajoutée sont, dans la réalité, réalisés en France. Elle sera agrémentée d'étoiles. **La norme « made in France » cinq étoiles correspondra à un produit réalisé à 95 %, au minimum**, en France, quatre étoiles (90 %), trois étoiles (80 %), deux étoiles (72 %), une étoile (65 %). **En dessous de 65 %, le produit ne pourra arborer un drapeau français ou une étiquette « made in France ».** Actuellement, il est à déplorer qu'un certain nombre de spécialistes de l'industrie laitière importent du lait de l'étranger pour fabriquer des « spécialités fromagères françaises ». Il y a réellement tromperie sur la marchandise, ce genre de tromperie ne doit plus rester tolérable. **Il en est de même pour tout un tas d'autres produits, un important fabricant de chips, filiale d'une gigantesque multinationale de l'alimentaire, importe des trains complets de pommes de terre de pays situés à l'est de l'Europe ou hors d'Europe et, sur ses emballages arbore un drapeau tricolore, assurant que ses produits sont fabriqués en France, mais l'agriculture française est écartée.** Le scandale de lasagnes congelées fabriquées à partir de viande de cheval en provenance de Roumanie a montré que toute la filière agroalimentaire doit être tracée, ressourcée.

Article 33 : Un guichet unique pour aider l'industrie.

La Caisse des dépôts et consignations, Oseo, la Banque des territoires, Bpifrance, les actuels fonds régionaux de développement devront être fusionnés. L'établissement aura vocation à prendre des participations au capital, dans des cas minoritaires, mais essentiellement à financer des investissements industriels, sur le territoire français, outre-mer compris. Cela se fera de façon prioritaire dans le cadre de la modernisation de notre industrie, afin de réduire sa dépendance énergétique. **Cette banque bénéficiera en ressources, en plus de ses fonds propres, de 15 % de la collecte d'épargne réalisée sur livrets, peu importe le réseau collecteur**.

Article 34 : Défendre les productions agricoles françaises.

La loi « Grenelle 1 » prévoit la réduction de moitié des pesticides qui sont utilisés dans l'agriculture. Les plus dangereux sont censés avoir été retirés du marché à la fin de l'année 2010 en France. Pourtant, dans la grande distribution, on peut trouver un grand nombre de produits qui sont composés de pesticides interdits dans l'agriculture française et qui sont pourtant vendus aux consommateurs. Il en est de même pour les poulets nourris au soja transgénique importé du Brésil, entre autres. Un distributeur, qui cherche à les éliminer, a mis plus de cinq ans avant d'arriver à le faire, la traçabilité étant

extraordinairement délicate, si l'on veut aller au bout du bout. **Je propose que, préalablement, lors de chaque mise en vente de produits, les distributeurs s'imposent de vérifier la présence ou non de pesticides interdits en France, sous forme résiduelle, dans les produits qu'ils commercialisent. A défaut, leurs licences commerciales pourraient être retirées, par une fermeture administrative du magasin responsable, pour une période minimale de huit jours.**

Article 35 : Aider à la transmission des entreprises.

Beaucoup d'entreprises ne sont pas reprises, au moment de la succession de leur fondateur, faute de repreneurs possibles, faute de compétences dans la succession familiale. Je propose d'inciter fiscalement la reprise des entreprises par leurs salariés, en cas de désir de l'entrepreneur. Actuellement, il existe un abattement de 300.000 euros sur la valeur de la société au cas où les salariés la reprennent. **Je propose de remplacer cet abattement global par un nouvel abattement individuel de 50.000 euros sur les donations consenties aux salariés ayant cinq ans d'ancienneté qui s'engageraient à conserver les titres et/ou parts sociales pendant quatre ans**. Ces salariés bénéficieront du régime d'exonération des plus-values qui s'applique en cas de donation entre les membres d'une même famille. Ils profiteront d'un droit de paiement différé et fractionné sur cinq à dix ans, pour d'éventuels droits de transmission supplémentaires. En cas de vente d'entreprise, totale ou partielle au personnel, le délai de réponse de l'administration devra être réduit à 45 jours pour l'agrément du prix retenu pour ce qui concerne la valeur des transmissions. C'est un enjeu très important car actuellement il y a plus de 65 % des entreprises qui sont dirigées par un fondateur qui est âgé de plus de 50 ans en France.

Article 36 : Valoriser la filière bois.

Remonter l'intensité et la qualité d'exploitation de nos forêts est indispensable. **La France possède la plus vaste forêt de l'Union européenne. Son bois est à l'heure actuelle mal exploité, peu transformé sur place**. La filière bois, dans son ensemble, meubles compris, représente une des principales sources du déficit de notre balance commerciale, ce qui est très contradictoire avec la puissance de nos surfaces forestières. L'objectif à cinq ans est de réduire à zéro ce déficit commercial qui est de 10 milliards d'euros chaque année actuellement. La filière bois, relocalisée en France doit également être en mesure de créer entre 150.000 et 200.000 emplois pérennes. **La fiscalité forestière sera donc revue afin de n'être favorable que dans le cadre d'une exploitation normale, raisonnée** (non destructrice des terrains délicats via l'utilisation de chevaux), d'une parcelle, même modeste. Les départements où se situent des forêts devront aussi mettre en place des pôles de complémentarité permettant de scier, préparer et construire à partir du bois local, des maisons, des meubles, des infrastructures. **Une taxe à l'exportation représentant 30 % de la valeur du bois sera appliquée afin de dissuader la non-valorisation sur place**. Il est assez étonnant de constater que les forêts exploitées par les domaines (appartenant à l'Etat), envoient aujourd'hui trop souvent des grumes brutes qui seront découpées puis travaillées en Chine, et nous reviendront sous forme de meubles.

Article 37 : Libérer les ports de France.

Actuellement, environ 60 % de nos volumes d'exportation transitent par des ports étrangers. J'estime qu'un effort très important doit être effectué afin que les ports français redeviennent compétitifs, notamment via une réforme de la situation monopolistique actuelle qui est très préjudiciable pour leur développement. **En cas de blocage des ports, du personnel sera réquisitionné car il existe une loi et celle-ci sera appliquée. En cas de réticence à la réquisition, les personnels ne répondant pas à un ordre de réquisition verront leur contrat être supprimé.** Les lois existent, il suffit de les appliquer, il suffit d'avoir la volonté de les appliquer.

NICOLAS MIGUET 2022

Article 38 : Interdire les ventes appelées « ventes à primes ».

Actuellement, une partie assez importante de nos importations provient de produits distribués gratuitement ou à très faibles prix, en complément de la vente d'un service ou d'un produit. Je propose d'interdire aux opérateurs de téléphonie de subventionner le terminal pour recouvrer la liberté des prix de vente des services et de la vente desdits terminaux. Ce sera le même principe pour toutes les ventes « à primes », que ce soient des abonnements de presse ou d'autres produits dont les prix ou la valeur ne sont pas perçus par le consommateur. Cela entraîne un gaspillage considérable, avec la mise au rebut de produits qui peuvent continuer à fonctionner, qui sont d'excellentes qualités, et sont loin d'être hors d'usage. Il est estimé que 4 à 5 milliards d'euros de produits divers sont importés, chaque année, du fait de ses usages de « pseudo-gratuité ».

Article 39 : Recréer les filières perdues : exemple le cuir.

La France est un grand pays d'élevage. Pourtant, elle ne fabrique quasiment plus de vêtements en cuir, très peu de meubles ou de sièges pour les automobiles en cuir également, pratiquement plus de chaussures non plus, à quelques rares et louables exceptions près. **Depuis 1995, la filière cuir a perdu les deux tiers de ses entreprises et presque les trois quarts de ses effectifs, selon les chiffres publiés par l'Insee**. Ces activités peuvent être relancées car la France produit près de 2 % des peaux et cuirs bruts d'origine bovine dans le monde, le pourcentage est un peu plus bas pour les veaux, les chèvres et les moutons. L'exemple peut être pris sur l'Italie. Ce pays réalise 65 % de la tannerie européenne et assure presque 20 % de la production mondiale de cuir, peaux et chaussures, en valeur. L'entreprise du luxe doit être conduite pour continuer de bénéficier du label « fabriqué en France », à une réelle réindustrialisation, aussi bien dans la ganterie, dans les vêtements, dans l'automobile, dans les meubles ou dans le secteur de la chaussure. **L'industrialisation en faveur du cuir et de la chaussure pourrait réduire de 3 milliards d'euros chaque année le déficit de notre balance commerciale, sans tenir compte, bien évidemment, du surcroît d'exportation lié à la fabrication de produits de grande qualité qui seront au moins équivalents à ceux actuellement réalisés en Italie.** Comme pour la filière bois, la filière cuir doit être un des axes du développement de notre potentiel industriel et artisanal.

Article 40 : Produire du tabac, du houblon...

En 1950, les tabaculteurs étaient au nombre de 105.000 sur l'ensemble du territoire français. A ce jour, il y a moins de 1.000 exploitants qui cultivent quelques milliers d'hectares. Aujourd'hui, l'Europe importe déjà 75 % de sa consommation. Bientôt, elle sera complètement dépendante au niveau de ses importations de tabac du Brésil et d'autres pays. Cela met en danger la population des fumeurs au-delà des usages inappropriés de ce produit, avec des feuilles issues de semences transgéniques, pour de nombreux cas. La tabaculture devra être encouragée en France, pour éviter les importations trop importantes. Il en sera de même pour les houblonnières, dont le renouveau devra être encouragé, avec des usages divers, dont bien évidemment pour la fabrication de la bière.

Article 41 : Etablir des statistiques utilisables.

Le recensement décennal et complet de la population française sera rétabli. Il sera effectué sous la responsabilité des communes. **Il sera complété par un questionnaire qui permettra de mieux cerner les origines de la population, ses besoins, son taux d'emploi, l'équipement de son foyer, la capacité d'utiliser la langue française et ses manières de vivre. Il permettra également de connaître la langue maternelle des parents et des grands-parents et le degré de compréhension des questions de base, qu'il s'agisse de la lecture ou de l'écriture**. Les pouvoirs publics s'appuient actuellement sur un outil statistique totalement obsolète, incomplet, cassé. Cela doit s'arrêter.

>> Les maires ruraux veulent exister face aux intercommunalités.

Marc Deheele, maire de Buysscheure (Nord) :

« Les compétences des communes sont de plus en plus réduites. »

Lors de la cérémonie des vœux de Buysscheure, le maire, Marc Deheele, a évoqué les intercommunalités en exprimant le vœu que les communes rurales soient davantage écoutées, car il y a un risque de voir mourir les petits villages. Une opinion partagée par de nombreux maires ruraux.

L'Hebdo-Bourseplus :

Les maires sont nombreux à déplorer le pouvoir de plus en plus grand qui est pris par les intercommunalités au détriment de l'indépendance des communes. Est-ce cela que vous avez voulu dénoncer lors de votre cérémonie des vœux ?

Marc Deheele :

Exactement. C'est un point de vue que j'ai exprimé lors de la cérémonie de vœux dans ma commune, en disant que l'intercommunalité ne devait pas devenir une commune nouvelle. Cela signifie que les compétences des communes sont de plus en plus réduites et qu'un maire va se retrouver simplement à faire les commémorations et les fêtes locales...

Régulièrement, des nouvelles lois viennent étendre les compétences des intercommunalités…

Face à cela, on ne peut pas faire grand-chose et, si l'on ne veut pas que l'intercommunalité prenne de plus en plus d'ampleur, il faut créer un rapport de force et les maires ruraux doivent se faire entendre. L'intercommunalité est très importante pour le développement du territoire, comme pour l'aménagement et les infrastructures. Il ne s'agit pas de laisser les communes juste donner un avis : donner un avis, c'est important, mais nous voulons surtout conserver un pouvoir de décision. Pour cela, il faut que les finances permettent d'assurer les choses. Or, on s'aperçoit que l'on a du mal, les fameuses indemnités de compensation sont bloquées, cela veut dire que de fait elles diminuent tous les ans.

Autour de vous, il y a des villes plus importantes comme Saint-Omer ou Hazebrouck, or on nous a vendu l'intercommunalité en expliquant que des communes comme la vôtre pourraient continuer d'avoir une bibliothèque et des services grâce à cet ensemble. Est-ce la réalité ?

Il faut moderniser les choses, c'est une évidence. Une petite commune ne peut plus rester seule. Nous sommes assez actifs dans cette mise en place de moyens : par exemple, il y a un réseau de lecture publique qui est mis en place au niveau de l'intercommunalité et il y a ensuite les opérations culturelles communes, avec la participation des associations locales.

Êtes-vous satisfait du vote de la loi sur le droit à l'erreur pour les petites communes, qui vient d'être adoptée par le Sénat ?

Il faut faire attention, il faut que les choses soient bien encadrées. On travaille quand même avec les finances publiques... Ce n'est pas notre argent, c'est l'argent des citoyens, mais il est quand même normal d'avoir ce droit à l'erreur pour protéger un peu les décideurs des communes. Il faut que tout cela soit mesuré.

Donc, malgré le blues des maires, vous vous représentez…

Oui. J'ai vécu six années formidables et je remercie les électeurs. J'ai pu mettre en valeur beaucoup de choses. C'est quelque chose qui m'a enrichi. C'est prenant, c'est parfois fatigant, mais c'est quand même une fonction très enrichissante sur le plan personnel. ■

>> Les atouts d'une commune reconnue internationalement.

Francis Triquet, maire de Combleux (Loiret) :

« Nous n'avons pas besoin de faire de la publicité pour que les gens viennent chez nous. »

Combleux n'est pas une commune comme les autres : elle est reconnue au niveau international car elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le village est évidemment attractif et certains citadins viennent aussi pour y créer leur entreprise. Tel est le cas de Florence Brassens, ex-Parisienne, qui a lancé une guinguette sur les bords de la Loire, ainsi qu'une société de promenades en bateau. Une initiative qui a fait les gros titres de la presse régionale. C'est aussi l'occasion pour nous d'aborder avec Francis Triquet, maire de Combleux, le renouveau du monde rural, avec ces projets qui se multiplient dans toute la France.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment analysez-vous l'attractivité de votre commune ?

Francis Triquet :

Combleux est une commune touristique. Nous sommes à la périphérie d'Orléans et, depuis longtemps, les gens viennent se balader. On assiste à une augmentation du nombre de visiteurs, notamment en provenance de la région parisienne. C'est de cette manière que Madame Brassens a voulu s'installer chez nous, puisque nous sommes à l'endroit où le canal d'Orléans se jette dans la Loire. Le canal a été repris par le Conseil départemental, qui veut maintenant le valoriser sur le plan touristique. C'est dans ce cadre qu'une ancienne maison a été proposée pour créer une animation, avec notamment l'installation d'une guinguette et la location de bateaux électriques sur le canal. Effectivement, nous assistons à une augmentation du nombre des demandes et des visites sur notre secteur, mais ce n'est pas démesuré.

Le village de Combleux est situé au nord-ouest d'Orléans, vous n'êtes pas loin de Paris et vous offrez un dépaysement total… C'est une position idéale…

Nous faisons partie de la métropole d'Orléans, même si nous sommes un petit village de 500 habitants. Il suffit de longer le canal à pied ou à bicyclette et l'on est très rapidement au centre d'Orléans. Mais tout le monde nous dit que lorsque l'on est à Combleux même, on a l'impression d'être coupé du reste de l'agglomération...

La crise sanitaire a-t-elle constitué une opportunité pour les petites communes ?

Certainement. Je ne peux pas parler pour Combleux, parce que nous n'avons pas besoin de faire de la publicité pour que les gens viennent chez nous. Le phénomène s'est amplifié, ce qui n'est pas sans générer quelques difficultés sur le fonctionnement de la commune, puisqu'il faut gérer cette population supplémentaire. Mais, pour vous répondre plus généralement, il y a une prise de conscience et les gens ont besoin de revenir à quelque chose d'authentique. La visite des grandes métropoles, en termes de fréquentation touristique, a pâti de ce contexte sanitaire cet été et la situation a profité aux petites localités. On revient à nos racines et cela se retrouve dans cette démarche. Maintenant, nous bénéficions de toutes les facilités d'une grande métropole, tout en étant une petite commune. ■

>> Le développement du commerce local : une priorité pour Auriac-sur-Vendinelle.

Roger Pedrero, maire d'Auriac-sur-Vendinelle (Haute-Garonne) :

« Les gens parlent de plus en plus de retour à la campagne. »

Roger Pedrero, maire d'Auriac-sur-Vendinelle, veut développer l'économie de son village en favorisant l'installation de nouveaux commerces de proximité. La municipalité vient de voter une délibération autorisant la commune à exercer son droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux. Cette décision permet à la collectivité d'exercer ce droit de préemption dans un périmètre dit de « sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité » qui a été fixé par les élus. Roger Pedrero souhaite aussi s'engager sur la réouverture d'une boulangerie-pâtisserie dans son village de mille habitants. Une installation que la municipalité entend faciliter en proposant un local dont la commune est propriétaire dans le centre du village et qui avait déjà accueilli un commerce par le passé. Roger Pedrero indique que ce local est nu : « Donc, il peut être rapidement aménagé et nous sommes ouverts à toutes les solutions : soit la personne veut aménager les locaux elle-même et on lui demandera juste un loyer ; soit c'est la collectivité qui peut aménager les locaux et lui louer ensuite un fonds de commerce. De notre côté, nous avons déjà des plans tout prêts que l'on mettra à la disposition de la personne. Mais si celle-ci préfère aménager les lieux autrement, ce sera possible ».

L'Hebdo-Bourseplus :

Les maires se battent depuis plusieurs années sur la question des commerces de proximité. Le discours qui se développe à propos de l'avenir des petites communes vous rend-il plus optimiste ?

Roger Pedrero :

Je suis toujours optimiste, sinon il ne faut pas s'engager dans la vie publique ! Nous sommes un peu excentrés par rapport à Toulouse, mais il est vrai que les maisons se vendent bien, avec de plus en plus de monde, toutefois ce n'est pas l'exode... C'est vrai, les gens parlent de plus en plus de retour à la campagne.

Pourquoi, dans une commune de mille habitants, êtes-vous obligé de vous retrousser les manches pour trouver un boulanger ?

Nous avions, il y a une quinzaine d'années, deux boulangers et un pâtissier très connu. Les gens de Toulouse venaient acheter des gâteaux à Auriac. Ensuite, les commerçants ont pris leur retraite et il n'y a peut-être pas eu de volonté politique pour redynamiser la commune. Actuellement, j'ai trois candidats. Nous sommes une commune qui intéresse évidemment les candidats, parce que nous avons une école et un vrai potentiel permettant de faire tourner une boulangerie. Il n'y a pas de problème.

Que vous manque-t-il pour développer votre commune ?

En ce qui concerne la fibre optique, une partie de la commune sera équipée dès le mois de juin et l'autre partie l'année prochaine. En ce qui concerne les transports, nous n'avons pas de problèmes particuliers car beaucoup de gens travaillent sur Toulouse.

Pendant longtemps, les maires ruraux se sont plaints de ne pas être écoutés. Avez-vous le sentiment que cela change depuis la crise sanitaire ?

Je ne sais pas. J'ai l'impression que cela change dans les discours des pouvoirs publics, mais en pratique ce n'est pas toujours le cas et nous venons d'avoir un exemple sur la question du vaccin. La préfecture a réuni les intercommunalités pour parler de la distribution du vaccin et les maires ont proposé de mettre des salles publiques à disposition, comme les gymnases. Mais la préfecture avait tout décidé à l'avance... Dans cette soi-disant meilleure écoute, je trouve qu'il y a quand même beaucoup d'annonces.

Vos projets sont-ils remis en cause avec la crise sanitaire ?

J'avais peu de rêves, je suis très pragmatique. J'essaie d'être très concret et de ne pas promettre n'importe quoi. Ce qui est essentiel, c'est de rassembler les gens. Il faut que tout le monde participe à la vie de la commune. C'est quelque chose qui doit être impulsé par la municipalité en donnant à ses concitoyens l'envie de faire quelque chose. ■

>> L'incivisme touche-t-il maintenant aussi les petites communes ?

Évelyne Pottier, maire de Vézaponin (Aisne) :

« Il y a beaucoup de nouveaux arrivants et nous les accueillons à bras ouverts. »

Évelyne Pottier, maire de Vézaponin, un village de 130 habitants situé dans le département de l'Aisne, souhaite organiser une journée civique de nettoyage mi-mars. C'est l'occasion pour nous d'évoquer le thème du civisme et de l'incivisme dans les petites communes.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous organisez une nouvelle journée de nettoyage : avez-vous plus ou moins de monde et de volontaires au fil des années ?

Evelyne Pottier :

Cela fait plus d'une dizaine d'années que nous faisons cette journée, mais cela devient plus difficile. Au fur et à mesure des années, le monde diminue. Cela dépend du temps aussi, il y a plus de monde quand il fait beau. Mais les nouveaux arrivants s'investissent moins dans les communes. Maintenant, j'ai l'idée de mobiliser les chasseurs pour cette journée de nettoyage mais, compte tenu de la crise sanitaire, je ne sais pas si j'ai toujours le droit de l'organiser.

Cette journée de nettoyage est-elle un prétexte pour rassembler les habitants ?

Ce n'est pas un prétexte, c'est vraiment pour nettoyer la commune ! Les bords des trottoirs sont dégueulasses, il n'y a aucun civisme, les gens jettent n'importe quoi... Bien entendu, nous sommes aussi contents de nous rassembler et de voir les gens de la commune.

Comment analysez-vous cette augmentation des incivilités en milieu rural ? Est-ce aussi l'une des conséquences de la perte de crédibilité de la parole politique ?

Les gens sont très égoïstes, ils ne respectent rien, ils ne pensent qu'à eux. C'est vrai aussi, tout le monde s'en fout. Les gens en ont ras le bol. On nous bourre

le crâne toute la journée sur tout et n'importe quoi, et cela retombe à la base. Aujourd'hui, les maires ne sont plus écoutés. Cela me gêne énormément parce que, parfois, on se demande à quoi l'on sert. J'ai été conseillère municipale, j'ai été membre de quelques associations, j'ai été première adjointe, je connais ma commune par cœur, puisque j'y suis née, j'adore mes administrés, je suis toujours là pour eux... Et j'ai vraiment vu cette dégradation. Toutes nos figures locales s'en vont progressivement, les nouveaux arrivants n'ont plus envie de s'investir, il n'y a plus rien dans nos villages. Je maintiens le pot du 14 juillet, parce que c'est tout ce qui nous reste. Je voulais organiser les vœux du maire, mais ce n'est pas possible avec la Covid… Tout cela est de plus en plus compliqué. Quand on essaie d'organiser des repas, cela se termine en bagarre. Tout se perd. Ce n'est plus la vie d'avant.

Pourtant, de plus en plus de citadins rêvent d'habiter dans les communes rurales…

C'est vrai, quand je vois quelqu'un qui arrive, j'espère que la personne va s'investir. Il y a peut-être quelque chose qui est en train de changer en ce moment. Il y a beaucoup de nouveaux arrivants et nous les accueillons à bras ouverts. Je vais les voir personnellement et j'espère qu'ils seront heureux chez nous. ■

>> La vision d'un jeune maire de 33 ans.

Aurélien Evanno, maire de Montlaur (Haute-Garonne) :

« Il faut être solidaire sur notre projet de territoire. »

Aurélien Evanno est le nouveau maire de Montlaur, un village de 1600 habitants situé en Haute-Garonne. Il est intéressant d'avoir la vision d'un jeune élu, alors que de nombreux maires ruraux déplorent de ne pas être suffisamment écoutés par Paris.

L'Hebdo-Bourseplus :

On entend beaucoup de maires ruraux se plaindre d'un État trop présent qui empêche toutes les initiatives. Comment abordez-vous votre fonction face à ce débat ?

Aurélien Evanno :

Mon parcours fait que je connais le système de la fonction publique territoriale. Je connais parfaitement l'organisation des trois collectivités qui animent notre République. Donc, je sais comment ouvrir des portes pour faire avancer notre commune. Ensuite, il ne faut pas oublier que l'on ne travaille pas seul en étant fonctionnaire car, sans mes agents, je ne peux pas appliquer la politique que je décide pour ma collectivité. Par ailleurs, je me dis que c'est en étant jeune que l'on peut apporter du renouveau dans une collectivité et redorer l'image du politique, qui est parfois très éloigné alors que nos administrés attendent du concret, du réel et des paroles simples. Aujourd'hui, en étant le plus jeune maire de mon territoire, c'est une force. Cela peut être aussi dangereux, car cela accapare beaucoup de temps, mais j'ai la chance d'avoir travaillé pendant plus de dix ans avec des élus, donc cela m'a appris à connaître le fonctionnement des territoires. Aujourd'hui, seul, on n'y arrive pas. Il faut absolument s'entraider et il faut être solidaire sur notre projet de territoire.

Êtes-vous tenté par un mandat national ?

Absolument pas. Ce qui m'anime, c'est le local. Je suis déjà élu à la communauté d'agglomération en charge de l'emploi et de la formation, car nos administrés nous attendent beaucoup sur le local. Donc, cette délégation demande beaucoup de temps. Je dois gérer cette casquette avec mes administrés, mais je n'ai pas d'ambition personnelle. Pour le moment, je n'ai pas l'intention de me présenter aux élections législatives…

Que pensez-vous du débat sur l'opposition entre Paris et les maires ruraux ?

Aujourd'hui, le système fait que beaucoup de choses partent au niveau du national, mais elles reviennent ensuite sur le terrain. Aujourd'hui, nous sommes dans un système où l'État nous appâte avec des dossiers, comme l'installation des Maisons France services. Les communes mettent en place ces maisons avec l'aide des préfectures et nous avons donc de l'argent sur le court terme. Mais qui va payer dans cinq ans ? Nous devons donc tout anticiper. Nous sommes dans un système où l'État nous donne une carotte, mais après il arrête tout et on doit repartir sur un nouveau dossier. C'est très compliqué. Sur la question de la desserte médicale, je fais confiance au projet de territoire que nous avons. Je ne vois pas l'intérêt d'avoir des centres médicaux partout. Nous avons un projet de village senior à Montlaur et une commune voisine a un projet de centre médical. Donc, je ne vois pas l'intérêt d'être en concurrence. Mes administrés pourront aller chez le médecin qui se trouve dans la commune voisine. L'État dit qu'il nous aide, c'est exact. Mais, quelques années plus tard, il nous abandonne. J'ai un autre exemple avec les services liés à l'enfance : on met en place des garderies, mais aujourd'hui on est confronté à la gestion du personnel que l'on a recruté. Il est donc essentiel d'avoir une vision sur le long terme. En ce moment, l'État aide les communes sur les panneaux photovoltaïques, mais la durée d'un panneau est de vingt ans et l'État va nous aider à financer les panneaux sans anticiper ce qui va se passer dans quelques années. ■

>> La bataille d'un maire pour retrouver sa boulangerie.

Jean-Christophe Plantureaux, maire de Mouhet (Indre) :

« Nous avons bien conscience que c'est une chaîne et que c'est ensuite l'école qui ferme et la commune qui disparaît. »

Jean-Christophe Plantureaux, maire de Mouhet, un village de 500 habitants situé dans l'Indre, a compris qu'en laissant disparaître son dernier commerce, la boulangerie, il risquait également de perdre son école et de compromettre ainsi toute la vie du village. La commune a finalement pu retrouver sa boulangerie grâce à la plateforme SOS Villages de Jean-Pierre Pernaut. Celle-ci met en relation des repreneurs et des commerçants dans les villages de France. Aujourd'hui, le nouveau boulanger, Laurent Lefèvre, est heureux. Il fait des livraisons dans la commune et aux alentours six jours sur sept. Le montant des investissements pour les travaux et l'achat d'un véhicule électrique mis à la disposition du boulanger s'élève à plus de 330 000 euros, dont 100 000 euros d'emprunt municipal et un tiers de subventions. Le maire a également fait voter une exonération de loyer sur la partie habitation du boulanger.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment expliquez-vous le fait qu'il soit aussi difficile de trouver un boulanger pour venir s'installer dans une commune rurale ?

Jean-Christophe Plantureaux :

Dans notre commune, nous avions un boulanger qui était en place, mais qui ne travaillait pas forcément comme il aurait fallu. Donc, son activité était en perte de vitesse chaque année et il avait de moins en moins de clients, parce que ses produits n'étaient pas forcément de bonne qualité. Quand il nous a dit qu'il allait arrêter, nous nous sommes rapprochés des per-

sonnes compétentes au sein des chambres de métiers et d'artisanat. Or, on nous a dit que notre projet n'était pas viable. Nous avons discuté de cela au sein du conseil municipal. Nous sommes certes une bourgade de moins de 500 habitants, mais les communes aux alentours n'ont pas de boulangerie et nous estimons que le potentiel de clientèle est d'environ 1000 personnes. Nous avons lancé une première annonce et nous avons reçu quelques candidatures qui étaient sur le secteur, c'est-à-dire dans le département de l'Indre. Mais aucun dossier n'a retenu notre attention. Peut-être que le projet faisait peur à des boulangers sérieux, puisque le précédent boulanger affichait un chiffre d'affaires de seulement 50 000 €.

J'ai passé une annonce sur SOS villages et comme c'était notre dernier commerce, nous étions évidemment prêts à faire des efforts car si l'on perd tous les commerces, les gens ne viendront plus chez nous. Nous avons bien conscience que c'est une chaîne et que c'est ensuite l'école qui ferme et la commune qui disparaît. Nous avons la chance de ne pas être une commune endettée et nous avons décidé de mettre le paquet sur ce projet. Nous avons obtenu une douzaine de réponses grâce à SOS Villages. Nous avons reçu un couple de Champagne qui a été séduit. On a commencé les travaux, mais ils nous ont plantés au bout d'un an, au prétexte que les travaux n'avançaient pas assez vite : nous maîtrisons le portefeuille, à savoir le financement, mais pas les artisans… Comme les murs de la boulangerie nous appartiennent, nous avions entrepris de rénover à la fois le logement et le fournil. Nous avions également pris l'option d'acheter le four. Quand les boulangers nous ont plantés, je suis allé regarder d'autres candidatures et j'ai trouvé celle de notre nouveau boulanger, Laurent Lefèvre. Il est venu au bout d'une semaine pour découvrir la commune. J'ai été complètement transparent et il a été intéressé. Dans le prolongement, il a vu les banques, il a pris contact avec les minotiers et il s'est renseigné sur le chiffre d'affaires de l'ancien boulanger, car c'est quelqu'un qui a de la bouteille. Il a une cinquantaine d'années, c'est un professionnel, c'est le profil type de la personne qui avait envie de retrouver une qualité de vie et de bien finir sa carrière en faisant des produits de qualité. C'est un passionné et nous avons retrouvé, grâce à lui, le goût de manger du bon pain. Pour les fêtes, il a su innover avec du pain de qualité, des pâtisseries et des viennoiseries. Il a un vrai succès, puisqu'il livre même à la limite de la Creuse et de la Haute-Vienne, et il envisage de recruter quelqu'un dans quelques mois pour s'occuper des tournées.

Votre exemple démontre que dans tous les villages, celui qui veut bien se retrousser les manches et travailler arrive toujours à s'en sortir…

Ce n'est pas une question de territoire. Nous nous battons au quotidien pour que l'on arrête de dévaloriser les campagnes, car nous avons des idées et du courage. Quelqu'un qui fait du travail de qualité, en sachant être à l'écoute de la population, ne peut que rencontrer le succès. Il faut aussi savoir être commerçant car il ne faut pas oublier que dans nos campagnes, certains clients l'attendent avec impatience parce que ce sera la seule personne qu'ils verront dans la journée. Maintenant, pour aider nos administrés, à partir du printemps, nous allons faire venir des produits frais par l'intermédiaire d'un maraîcher. Les gens vont passer commande tous les lundis et c'est le maraîcher qui viendra faire les livraisons tous les mardis sur la commune. Pour aider notre commerce, nous avons décidé que les livraisons s'effectueraient à la boulangerie.

Pensez-vous maintenant attirer d'autres commerces ?

Je l'espère. Nous avons un autre commerce qui est fermé depuis quelques mois, puisque nous avons un restaurant sur l'autoroute, le Relais 21. Je n'attends plus que sa réouverture, lorsque le contexte sanitaire sera meilleur. Mais c'est aussi un lieu de vie. Nous nous battons pour que les gens aient envie de s'arrêter dans notre commune et je pense que nous sommes en train de gagner notre pari, puisque des gens qui viennent de Picardie viennent d'acheter une maison chez nous. Ce sont de jeunes retraités qui avaient envie de s'installer dans la région. Nous avons aussi trois couples de jeunes de moins de 30 ans qui viennent d'investir dans la commune. Cela veut dire qu'il y aura des enfants en plus dans quelques années. Ces enfants iront à l'école, cela fera aussi marcher les commerces aux alentours et tout le monde y gagnera. On sait qu'il est indispensable de ne pas faire d'économies sur les écoles et les commerces quand on est maire d'une commune rurale. On peut nous reprocher d'avoir dépensé beaucoup pour installer un commerce, mais quand on voit le retour, on sait que c'est déjà gagné puisque c'est un commerce qui va durer dans le temps. ■

>> Le label « Village de caractère » pour développer l'attractivité locale.

Éric Jaire, maire de Boulancourt (Seine-et-Marne) :

« Nous avons un cadre de vie très agréable. »

La commune de Boulancourt (370 habitants) vient de recevoir le label « Village de caractère », décerné par le Département de Seine-et-Marne. Le maire, Éric Jaire, espère que « l'obtention de ce label profitera au commerce local ». Boulancourt est notamment connu pour ses deux tours qui ouvrent la route du département en provenance du Loiret, mais également pour son église, ses animations (courses de caisse à savon, festival des Tours) et ses deux terrains de camping qui « attirent de nombreux touristes étrangers ». Pour le département, cette démarche de labellisation « s'inscrit dans la volonté de valoriser les communes seine-et-marnaises de moins de 3 500 habitants qui se distinguent par leurs qualités patrimoniales, environnementales et des atouts touristiques ».

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment se porte le tourisme dans votre commune ?

Éric Jaire :

Sur le plan touristique, nous avons deux campings : un camping avec 120 emplacements et un autre avec 50 emplacements pour le caravaning. Le premier camping fonctionne très bien avec une clientèle internationale, beaucoup avec les grimpeurs. Le camping a également mis en place un service de location de cabanes en bois que l'on peut louer pour le week-end et cela intéresse aussi la clientèle de proximité.

Ce label va-t-il aussi vous permettre de développer la notoriété de votre commune ?

Nous avons un commerce qui fait épicerie, bar, tabac et dépôt de pain. La gérante a plus de 70 ans, elle tient sa boutique depuis plus de 50 ans et je ne vous cache pas que j'ai un peu de craintes pour l'avenir... Mais, pour l'instant, elle est en pleine forme et elle tient son commerce avec beaucoup de professionnalisme. Maintenant, je voudrais qu'il y ait des circuits de randonnées, en collaboration avec l'Office de tourisme de Nemours, pour nous faire davantage connaître des marcheurs. Ensuite, les gens pourront aller prendre un verre au café. En outre, nous avons une borne pour recharger les voitures électriques. Ce label peut évidemment nous aider sur le plan économique. C'est un atout pour le village. En plus, nous sommes le seul village d'Ile-de-France à avoir un clocher tors, c'est-à-dire un clocher dont la flèche est spiralée. Vos lecteurs peuvent se renseigner, car il y en a seulement 36 en France !

Souhaitez-vous également attirer des gens qui travaillent à Paris ?

Oui, nous avons un cadre de vie très agréable. Nous sommes dans la vallée de l'Essonne et les inondations de 2016 nous ont quand même rappelé que la nature était la plus forte. Nous avons des résidences secondaires aussi. Dans les années 70 et 80, il y en avait plus qu'aujourd'hui. Maintenant, il y a aussi des gens qui vivent toute l'année à Boulancourt et qui vont travailler à Paris ou en région parisienne. ■

Dossier pratique :

Assurance-vie : le danger s'intensifie, cela sent le " Sapin 2 " .

Au titre de l'année 2021, les meilleurs contrats de fonds en euros ont rapporté en brut 1,55 % (1,28% net des prélèvements sociaux), avec 0,75 % de frais, ce n'est pas le bonheur ! En 2022, avec la remontée des taux d'intérêt et la forte baisse qui va découler pour tout ce qui est placements obligataires, il y a fort à craindre à ce que les as du secteur se retrouvent avec des rendements négatifs. Si vous tapez sur Internet les mots « assurance-vie et souscription », vous voyez une sorte de compétition, via des publicités Google, offrant 1,8 % net pour l'un, jusqu'à 300 euros offerts pour un deuxième, jusqu'à 500 euros offerts pour un troisième… Décidément, l'épargnant est pris pour un gogo.

Capter les gogos, c'est un métier !

Comme le Livret A ne rapportait que 0,5 %, que les comptes bancaires ne rapportent rien du tout, que les comptes sur livret fiscalisés ne rapportent guère davantage, pour leurs excédents d'épargne, soit les particuliers les ont laissés à vue et sans rémunération sur leur compte courant (des centaines de milliards d'euros en plus au cours des dernières années, ce qui n'est pas vraiment à négliger) soit ils ont souscrit à des contrats d'assurance-vie, davantage que pour les retraits. Les chiffres définitifs de 2021 n'ont pas été publiés, mais, en collecte nette, les cotisations ont été de l'ordre de 14 milliards d'euros au titre de l'année 2021. C'est bien plus qu'en 2020, qui était déjà une année de forte collecte. Les rendements sont mauvais, mais ce n'est pas grave, on s'en contente… on annonce d'éventuels rendements bien pires encore, mais pour autant, personne ne s'en préoccupe. Si l'on tient compte de la revalorisation légère des contrats, même si les taux sont faibles, la base étant très large, il y a une augmentation de la valeur qui aura dépassé, toujours en net des retraits et des versements par les compagnies d'assurances, largement 23 milliards d'euros, soit une forte augmentation tant par rapport à 2020 qu'à 2019. Les contrats en euros restent majoritaires, mais ceux en unités de compte représentent aujourd'hui peu près les quatre cinquièmes des souscriptions nouvelles.

Ruée sur les PER, aussi.

Le monde de l'assurance fait carton plein, puisque les Français se mettent à souscrire individuellement de plus en plus à des Plans d'épargne retraite (PER), des plans qui furent lancés en octobre 2019 récupèrent beaucoup d'argent, environ 4,5 milliards d'euros ont été collectés en 2021, avec 50-50 pour les contrats en unités de compte et les contrats « en euros ». Malgré le retour de l'inflation, les Français ont gardé un bas de laine hypergonflé, du temps des confinements, ils n'étaient pas tentés de sortir, même s'ils ont commandé par Internet, cela n'a absolument pas remplacé les courses dans les magasins. On estime que le surcroît d'épargne constitué en 2020 et 2021 est désormais proche de 200 milliards d'euros. Il s'agit bien d'un surcroît d'épargne par rapport à la situation précédente. Mi-décembre 2021, la Banque de France a révélé qu'elle estimait à 187 milliards d'euros la surépargne des Français alors que cette somme était estimée à 114 milliards d'euros un an avant. Un gros quart est allé gonfler les encours du Livret A, le reste s'est réparti dans différents livrets, sur les comptes courants à vue, ou sur les contrats d'assurance-vie. Le vrai problème, pour l'assurance-vie, c'est que les contrats « en euros », qui auront été privilégiés au cours des dernières années, ont amené de l'argent à être investi dans des obligations, publiques ou privées, avec des taux ultra-bas au cours des dernières années. Il fut un temps où les contrats d'assurance-vie bénéficiaient d'un patrimoine composé d'obligations souvent anciennes, qui permettaient, par un lissage, de sortir une revalorisation annuelle significative, même si les taux des dernières obligations souscrites étaient relativement bas.

Adieu les plus-values sur le stock d'obligations anciennes.

Par ailleurs, pour doper la performance, les gestionnaires des contrats d'assurance-vie utilisaient une méthode relativement simple, ils revendaient avec plus-value une partie des obligations anciennes portant un intérêt plus élevé,

ce qui permettait de faire monter le taux moyen de 1,5 à 1,8 ou 1,9 %, parfois même davantage. Avec la remontée des taux, les vendeurs d'assurance-vie « en euros » vont se retrouver dans la même situation que celles et ceux qui ont décidé de vendre de l'électricité ou du gaz il y a quelques années, sans construire des centrales, sans bénéficier de contrats de long terme avec une garantie d'approvisionnement constatée longtemps à l'avance… Lorsque le prix de l'électricité et/ou celui du gaz ont flambé, ils se sont retrouvés nus, en perte, et dans l'obligation de liquider une clientèle acquise chèrement, en la priant, au mieux, d'aller voir ailleurs si le gaz y était disponible, et, au pire, en la laissant sans chauffage, puisqu'ils ont purement et simplement fait faillite, ce qui a entraîné quelques soucis d'augmentation drastique des coûts de l'Energie (chauffage et eau chaude), pour des locataires d'un office HLM parisien gestionnaire de plus de 15.000 logements. Bien évidemment, votre assureur qui vous a commercialisé ce placement ne va pas s'en vanter, mais dans le futur, la course à l'échalote sur le taux le plus favorable va peut-être être remplacée par la course à l'échalote concernant le taux le moins négatif. S'il y a remontée importante des taux d'intérêt à long terme, il y aura des pertes très significatives dans les actifs des assureurs. Cela mettra à mal leur solvabilité.

Waterloo arrive.

Quand un assureur a pour 100 milliards d'euros de stock de placements comme des obligations avec un rendement moyen à 0,8 % l'an, s'il y a des retraits significatifs pour aller chercher un meilleur rendement, parce qu'il y a de l'inflation, parce que les obligations nouvelles offriront alors 2 ou 3 % l'an, il sera obligé de vendre son stock, de perdre de l'argent, de mettre à mal ses fonds propres et donc les assureurs auront des gros soucis de solvabilité. Les premiers partis seront les mieux servis, ensuite, surtout s'il y a une peur panique, il ne faut pas oublier que la loi Sapin 2, votée en 2016, va permettre de bloquer l'intégralité de l'épargne, satisfait ou non, vous n'aurez plus le droit de retirer votre argent. Cela fait quelques années que l'on vous en a parlé, dans l'Hebdo Bourse Plus nous fûmes les seuls à vous montrer la construction du piège, désormais, la mise en action du piège de cette loi Sapin 2 votée sous le socialiste affairiste François Hollande, c'est imminent, il ne s'agit pas de parler de semaines ou de mois, mais plus vraisemblablement de trimestres, au pire un ou deux ans. Il ne faut pas oublier que les taux de rendement des obligations assimilables du Trésor (OAT dix ans) ont été négatifs pendant une très longue partie de l'année 2021, et, sur les années 2020 et 2021, en moyenne, ils ont affiché un rendement à l'émission à peine supérieur à 0,2 %. Il y a un peu plus de dix ans de cela, en 2011, les taux d'intérêt sur les OAT dix ans étaient de l'ordre de 4 %. On vous a, dans la presse support de publicité pour les vendeurs de contrats d'assurance-vie, seriné que tout allait bien, Madame la marquise. On vous a dit qu'un rendement moyen de 1,3 % au titre de 2020, avec une inflation de 0,5 %, c'était encore 0,8 % de gain réel. Pour 2021, ce n'est plus la même musique.

La presse stipendiée vous raconte des sornettes.

Bien évidemment, personne ne va vous mettre un article pour vous alerter, car les supports de publicité ont un problème, ils dépendent étroitement des compagnies qui prennent des belles pages en couleur à l'intérieur de leurs colonnes et qui achètent des abonnements par centaines, par milliers, voire même par dizaines de milliers. Rien à voir avec l'indépendance forcenée de l'Hebdo Bourse Plus. Chez nous, pas de publicité ni d'abonnement groupé, seul le lecteur compte. On estime que le taux de glissement annuel des prix a été de 5,1 % au mois de janvier 2022 par rapport au mois de janvier 2021. Pour l'année 2021, l'estimation la plus basse (hors Energie, hors tabac, hors fiscalité) de l'inflation constatée en France n'est pas loin de 3 %, tous les rendements des fonds d'assurance-vie n'ont pas été publiés, mais il est vraisemblable que la moyenne ne sera guère différente de celle constatée en 2020, cela commence à saigner du côté des gencives, il n'y a pas de gain réel, il y a une vraie perte réelle puisque, d'une année sur l'autre, l'épargne s'est amoindrie de 1,5 à 2 %, selon les gestionnaires. On va vous dire, dans la presse stipendiée, que les fonds en euros restent solides grâce à des obligations anciennes bien rémunérées dans leur portefeuille. On vous dira aussi qu'il y a eu des souscriptions d'obligations d'entreprise, un peu d'immobilier, ou des actions… Il faut savoir que les fonds en euros doivent essentiellement être investis dans des produits n'ayant pas ou peu de risques de défaut, et que les entreprises ont émis des titres obligataires avec des conditions de rémunération au ras des pâquerettes. Pour ce qui concerne l'immobilier ou les actions, dans les fonds en euros, c'est une toute petite diversification, parce que la loi interdit que l'on dépasse un petit pourcentage. Les obligations OAT dix ans qui furent souscrites en 2011 ont été remboursées en 2021, à leur échéance, puisque l'Etat a émis, l'an dernier, des OAT qui… offraient un taux de rendement à zéro voire même négatif, selon la période de l'année ! Les rares fonds investis en obligations anciennes qui n'ont pas extériorisé leur plus-value sont actuellement en train de le faire ou ont essayé de le faire pour doper leur rendement au titre de 2021. Le stock a fondu comme neige au soleil.

Pas efficace contre l'inflation.

Le vrai problème, c'est que l'assurance-vie n'est pas un placement efficace contre l'inflation. La compagnie MASCF a annoncé au titre de 2021 une rémunération à 2,1 % net de frais de gestion, on se demande bien comment cette compagnie a pu faire, puisque l'année précédente, elle affichait +1,55 %. Toutes les autres compagnies ont sorti des taux qui étaient inférieurs à l'inflation. La MAIF est à 1,3 %, stable par rapport à 2020, la très connue AFER a affiché 1,7 %. Allianz Vie/Gaipare est descendue de 1,9 à 1,8 %, la CARAC est descendue de 1,4 à 1,2 %, la France Mutualiste est descendue de 2,2 à 2 % pour la retraite mutualiste du combattant, qui concerne encore quelques dizaines de milliers de personnes en France. Même si les taux que je viens d'indiquer sont nets de frais de gestion, ils sont bruts des prélèvements sociaux. L'Etat n'oublie jamais de se servir. Certains « fonds en euros » affichent une politique dite « dynamique », car ils utilisent, pour doper leurs performances, un intéressement à la hausse des marchés financiers. Si les marchés financiers viennent à baisser, il y aura un retour de bâton qui se fera en pleine figure, dents cassées assurées, rendement nul pour les années à venir. Ce n'est pas parce qu'il y a eu une gestion dynamique dans le passé permettant d'afficher un rendement supérieur de 0,3 à 0,5 % par rapport à la moyenne du marché que pour autant, c'est garanti pour le futur. Bien

évidemment, on a toujours, dans les magouilleurs les premiers, les produits construits par Société Générale Assurance, ou encore La Banque Postale, dirigée par le très sulfureux Philippe Heim, une personnalité bizarre qui fut naguère numéro 2 de la Société Générale après avoir tripatouillé dans les cabinets politiques, au moment de l'éphémère passage de Nicolas Sarközy à Bercy. La Banque Postale a été plusieurs fois condamnée dans le passé (Heim n'y était pour rien à l'époque) pour avoir fait de la publicité mensongère sur des fonds soi-disant garantis qui, à la fin, ont été un véritable piège. Il faut savoir que lorsque vous souscrivez à un contrat d'assurance-vie « sans risque » (défense de rigoler) vous avez à payer des frais à l'entrée, qui servent à compenser des coûts réels, c'est vrai, mais surtout à payer le commercial qui vous a vendu le contrat.

Attention aux frais.

Certains assureurs ont supprimé les frais d'entrée, cela se retrouve sous forme de frais de gestion augmentés. Lorsqu'il y a 1 % de frais d'entrée, on ne récupère le capital initial qu'au bout de quinze mois. Bien évidemment, je parle des euros courants, pas du tout de la valeur en pouvoir d'achat de l'euro. Si l'inflation est à 5 %, avec les taux actuels, vous risquez de patienter longtemps avant d'avoir un retour à meilleure fortune. Il faut savoir que si vous investissez 1.000 euros avec 2 % de frais d'entrée, dans la réalité, vous n'aurez que 980 euros qui vont être investis au départ dans votre contrat. N'oubliez pas non plus que la fiscalité va s'appliquer sur les rendements annoncés. Il y a 17,2 % de « prélèvements sociaux » prélevés directement par l'assureur dans le cas des fonds en euros, de ce fait, la reconstitution de votre capital va peut-être prendre plus longtemps que vous ne l'aviez prévu. Si votre assureur vous prélève 2 %, avec un rendement brut de 1,5 % en moyenne sur la durée du placement, au bout de deux ans, vous serez revenu à zéro, si le rendement tombe à 1 %, il faudra attendre trois ans pour avoir récupéré votre somme initiale. Bien évidemment, la loi Sapin 2 restera en vigueur, du coup, vous avez potentiellement la possibilité d'être bloqué, sans espoir de véritable retour, c'est de l'emprunt russe, franco-français, avec d'autant plus de problèmes que nos chers branquignols qui nous gouvernent vont devoir être très imaginatifs dans les ponctions fiscales pour pouvoir faire face à l'explosion des intérêts au titre de la gigantesque dette de 3.000 milliards d'euros environ qui sera à refinancer d'années en années. D'ores et déjà, je rappelle que l'Agence France Trésor a prévu d'émettre pour plus de 400 milliards d'euros d'emprunts nouveaux au titre de son programme de 2022. En 2021, l'Agence France Trésor a émis au total pour 285,1 milliards d'euros d'emprunts bruts à moyen et long termes, mais elle a racheté parallèlement pour 25,1 milliards d'euros de titres.

Pour l'année 2022, le projet est d'émettre pour 260 milliards d'euros de dette à moyen et long termes, il faudra y ajouter les émissions à court terme, non-négligeables. En 2021 le taux moyen était de -0,5 % sur l'année contre -0,13 % en 2020, mais il faut regarder la tendance, avec un taux moyen pondéré à dix ans qui a remonté de 0,3 % entre le T1 et le T2, il a rebaissé pendant l'été, il est remonté de nouveau à l'automne et il y a une poursuite de cette progression depuis le début de l'année 2022. Il convient de rappeler que la dette à court terme (bons du Trésor sur formule) représente 7 % de l'endettement global de l'Etat soit une somme d'environ 200 milliards d'euros, cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. ■

NM

L'Hebdo Bourseplus est édité par
Le Nouveau **Quotidien de Paris**
SAS au capital de 450 000 € - RCS Evreux : 398 907 204
Activité 5813Z - Editions de journaux
Locataire-gérant de *Le Quotidien de Paris Editions SA*
au capital de 1 693 405,12€
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
PDG : Nicolas Miguet - Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
PDG : Nicolas Miguet
Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
Directeur de la publication : Nicolas MIGUET
Dir. de la rédaction, Rédacteur en chef :
Nicolas MIGUET
Impression : La Galiote-Prenant (94)
Distribution : M.L.P.
Dépôt légal à parution
Commission paritaire CPPAP : 0524 K 80317
Service abonnements :
SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
Service abonnements
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
Tél. abonnements : 01 44 29 64 64
e-mail (en minuscules) : abo@gnm-sa.fr

Les coordonnées de nos abonnés ne sont jamais cédées à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

La consultation de nos publications sur le site **www.bourse.fr** est un service gratuit réservé à usage exclusif et privé de nos abonnés qui peut être suspendu à tout moment.

« Conformément aux dispositions de l'article 329-5 du Règlement général de l'AMF, les lecteurs sont invités à consulter le site www.bourse.fr (rubrique « Mentions légales ») pour toute information relative aux conflits d'intérêts de l'éditeur, et notamment la liste des titres détenus dans le cadre de leur portefeuille de placement les sociétés QPE SA et NMA SA ».

Oui je désire profiter de l'offre : **L'Hebdo Bourseplus**

ATTENTION : tarif 2021 exceptionnellement maintenu jusqu'au 13 février 2022

❒ 6 mois, 26 numéros 108 € ~~112 €~~
❒ 1 an, 48 numéros 192 € ~~199 €~~
❒ 2 ans, 96 numéros 355 € ~~369 €~~
❒ 3 ans, 144 numéros 518 € ~~545 €~~
(tarif réduit)

OFFRE A DUREE LIBRE
❒ prélèvement de 20 €/ mois
(joindre un RIB)

❒ *et j'en profite pour faire un essai à* La Bourse

❒ 6 semaines 216 € ~~221 €~~
❒ 6 mois, 26 numéros 799 € ~~819 €~~
❒ 1 an, 52 numéros 1249 € ~~1269 €~~

Tarif France métropolitaine
valable jusqu'au 31/12/2022

**L'Hebdo Bourse Plus sort un numéro double fin juillet et ne paraît pas en août. La Lettre La Bourse paraît chaque semaine y-compris en août.*

Total de mes abonnements et livres : . . . . . .

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

email* : @

* adresse email obligatoire pour la consultation sur internet, même pour un réabonnement.

Bulletin complet à photocopier ou à découper et à renvoyer à : H-B+ 28/01/2022

SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

Fait à : _____
Le : _____

Je joins mon règlement par :
❒ Chèque (à l'ordre de NQP SAS)
❒ CB numéro : . . . . / . . . . / . . . . / . . . .
validité : . . / . .
3 derniers chiffres au dos de votre CB : . . .

Signature :

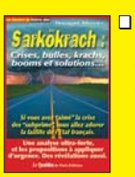

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Sarkokrach** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Bourse : les secrets des "pros"** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Les Banksters attaquent !** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Le trou noir** au prix de 14,90 € l'unité

❒ **Je désire profiter de l'offre**
4 livres pour 49,90 €
port compris

Parrainer Nicolas Miguet, c'est maintenant qu'il faut le faire

Comment bien remplir votre formulaire de parrainage

Votre Nom

Vos coordonnées

Le candidat que vous choisissez de présenter

Votre Mandat
Maire
Maire délégué d'une commune associée
Conseiller Général
Député,
etc.

Commune
N'oubliez pas de préciser le numéro INSEE de votre commune

Signature et cachet de la Mairie obligatoires

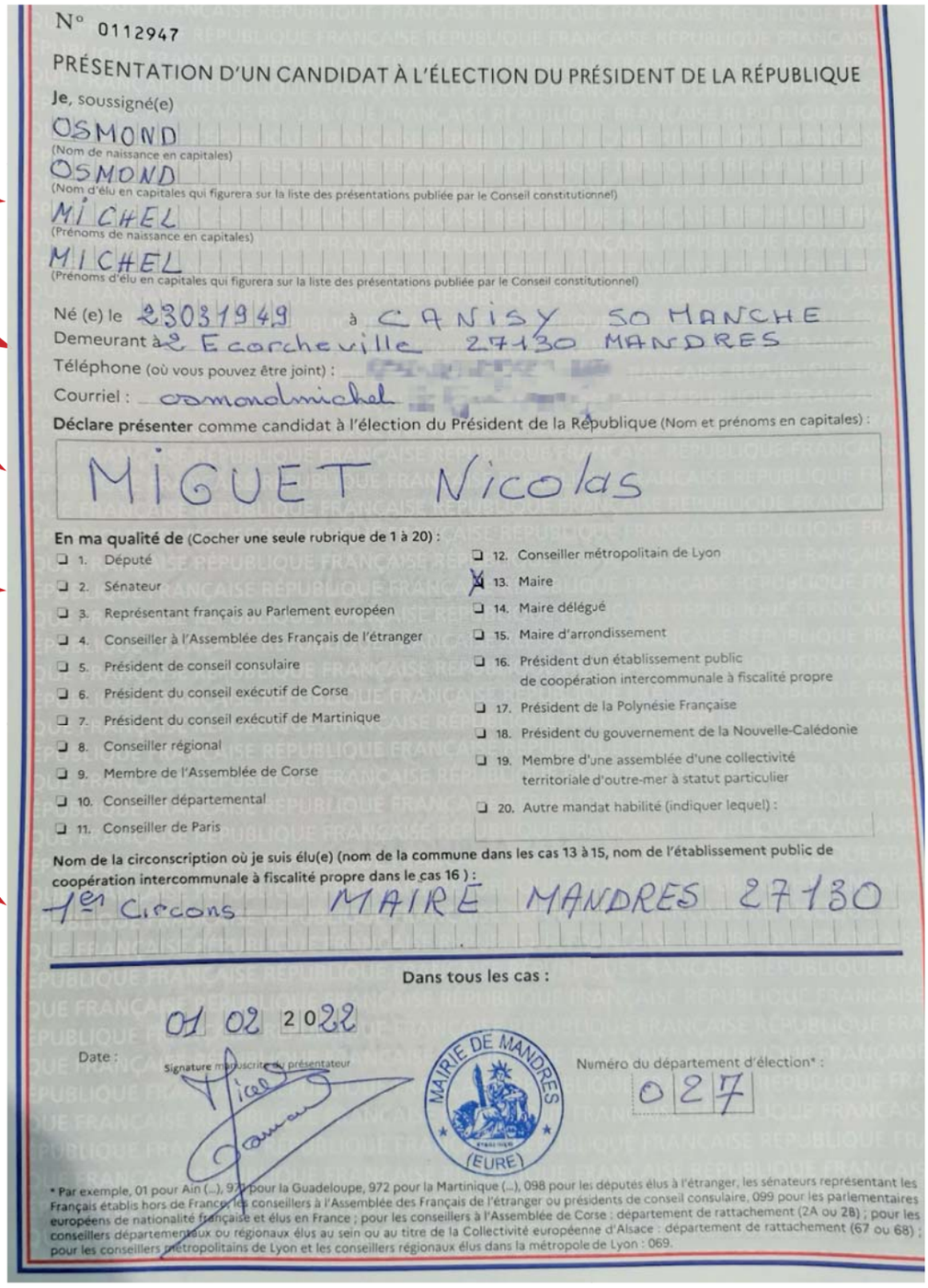

N° 0112947

PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Je, soussigné(e)

OSMOND
(Nom de naissance en capitales)

OSMOND
(Nom d'élu en capitales qui figurera sur la liste des présentations publiée par le Conseil constitutionnel)

MICHEL
(Prénoms de naissance en capitales)

MICHEL
(Prénoms d'élu en capitales qui figurera sur la liste des présentations publiée par le Conseil constitutionnel)

Né (e) le 23031949 à CANISY 50 MANCHE

Demeurant à 2 Ecorcheville 27130 MANDRES

Téléphone (où vous pouvez être joint) :

Courriel : osmondmichel

Déclare présenter comme candidat à l'élection du Président de la République (Nom et prénoms en capitales) :

MIGUET Nicolas

En ma qualité de (Cocher une seule rubrique de 1 à 20) :

- ❑ 1. Député
- ❑ 2. Sénateur
- ❑ 3. Représentant français au Parlement européen
- ❑ 4. Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- ❑ 5. Président de conseil consulaire
- ❑ 6. Président du conseil exécutif de Corse
- ❑ 7. Président du conseil exécutif de Martinique
- ❑ 8. Conseiller régional
- ❑ 9. Membre de l'Assemblée de Corse
- ❑ 10. Conseiller départemental
- ❑ 11. Conseiller de Paris
- ❑ 12. Conseiller métropolitain de Lyon
- ☒ 13. Maire
- ❑ 14. Maire délégué
- ❑ 15. Maire d'arrondissement
- ❑ 16. Président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- ❑ 17. Président de la Polynésie Française
- ❑ 18. Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- ❑ 19. Membre d'une assemblée d'une collectivité territoriale d'outre-mer à statut particulier
- ❑ 20. Autre mandat habilité (indiquer lequel) :

Nom de la circonscription où je suis élu(e) (nom de la commune dans les cas 13 à 15, nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cas 16) :

1ère Circons MAIRE MANDRES 27130

Dans tous les cas :

Date : 01 02 2022

Signature manuscrite du présentateur

MAIRIE DE MANDRES (EURE)

Numéro du département d'élection* : 027

* Par exemple, 01 pour Ain (...), 971 pour la Guadeloupe, 972 pour la Martinique (...), 098 pour les députés élus à l'étranger, les sénateurs représentant les Français établis hors de France, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ou présidents de conseil consulaire, 099 pour les parlementaires européens de nationalité française et élus en France ; pour les conseillers à l'Assemblée de Corse : département de rattachement (2A ou 2B) ; pour les conseillers départementaux ou régionaux élus au sein ou au titre de la Collectivité européenne d'Alsace : département de rattachement (67 ou 68) ; pour les conseillers métropolitains de Lyon et les conseillers régionaux élus dans la métropole de Lyon : 069.

Bulletin de parrainage à retourner au Conseil constitutionnel : 2, rue de Montpensier, 75001 PARIS